



2025

Rapport d'activités

Parc naturel régional de la Sainte-Baume



Édito



© Droits réservés

Aujourd'hui, la Région se tient aux côtés du Parc, dans une approche attentive aux spécificités locales et aux équilibres à préserver, dans l'intérêt de tous.

Entre massifs forestiers, villages de caractère et patrimoines vivants, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume poursuit son engagement en faveur d'un territoire équilibré, où préservation et valorisation avancent de concert.

En 2025, plusieurs actions structurantes ont été engagées pour accompagner cette dynamique. L'aménagement, la restauration et la mise en valeur des gorges du Caramy témoignent de cette volonté d'améliorer l'accueil du public tout en respectant les équilibres naturels du site.

Dans le même esprit, le Parc a lancé des études dédiées à la renaturation des villes et villages de la Sainte-Baume, pour mieux intégrer la nature au cœur des espaces urbanisés, en réponse aux enjeux climatiques et à l'évolution des cadres de vie.

Parallèlement, la résidence d'artiste « Terres de légendes » illustre l'attention portée au lien entre culture et territoire, en proposant un regard sensible sur les paysages et les identités locales.

RENAUD MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Président délégué de Régions de France

2025, un tournant dans l'histoire de notre structure « Parc » qui montre que nous travaillons sur des projets de fond, pas toujours visibles, qui peuvent prendre du temps à émerger mais qui permettent d'avancer vers le futur imaginé il y a de ça 8 ans.

Pour exemple, dès 2018, le Parc a sollicité les services de l'État pour classer la montagne Sainte-Baume au titre de la loi dite de 1930 « sites et paysages » dans le but de préserver et valoriser les paysages identitaires sur le long terme. En 2025 a pu se tenir l'enquête publique !

Se positionner sur des sujets sensibles comme définir une stratégie d'accompagnement du territoire concerné par le retour du Loup, n'est pas plus rapide mais tout aussi nécessaire. Ratifier les accords pour la transition écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur est encore une autre façon invisible de marquer l'engagement du Parc sur les enjeux d'atténuation du réchauffement climatique.

Ensuite, il y a les sujets de l'ombre mais éminemment stratégiques et incontournables, comme le lancement de la démarche d'évaluation à mi-Charte 2018-2024 pour laquelle le Parc a invité l'ensemble des partenaires et acteurs du projet de territoire (techniciens et élus) à une inter-commissions. Ce n'est qu'en 2026 que sera élaboré le bilan de ce travail ainsi que formulées des pistes de réflexions pour préparer le renouvellement de la labélisation du territoire prévue en 2032.

Et puis, il y a des projets dont les réalisations concrètes amènent de la visibilité sur l'action du Parc, telles les premières études pour la renaturation des villes et des villages de la Sainte-Baume et aider les communes volontaires à concrétiser leurs projets, à l'échelle de la parcelle, de la rue ou du quartier. Ou encore l'accueil d'une résidence d'artiste qui propose une exploration des savoir-faire ancestraux et des matériaux traditionnels du massif et aboutit à la naissance de structures jumelles, qui sont depuis lors des œuvres-refuges appréciées des Tourvains et des Beaussetans. Mais également un chantier ambitieux de restauration écologique et d'aménagement des gorges du Caramy permettant d'allier préservation des milieux et accueil du public dans ces lieux prisés une fois l'été venu.

Et enfin des projets au long court qui se répètent chaque année, tant ils sont les fondements mêmes de notre action : l'éducation à l'environnement !

C'est en prenant les sujets par plusieurs angles que le Parc avance. Il agrège savoirs et connaissances, met en réseau des acteurs qui ne travaillaient pas nécessairement ensemble et met à disposition de ses communes son ingénierie technique pour que progresse la conciliation entre les nombreux enjeux auxquels le territoire est confronté... et ce pour une mi-chartre de plus !

Michel GROS

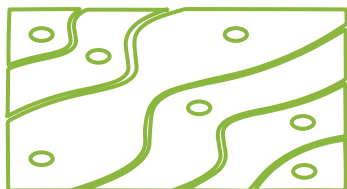
Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume



© Wego productions - JC Flaccomio

Chiffres clés

84 200 ha
de superficie totale



61 500
habitants dans
le périmètre du
Parc

28 communes
adhérentes

+2 communes
associées

80%
en espaces
naturels



3 sites
Natura 2000*

* ZSC "Massif de la Sainte-Baume", ZPS "Sainte-Baume occidentale" et ZSC "Mont Caume - Mont Faron - forêt domaniale des Mories"

Double
point culminant

1 148 m

260

espèces
protégées





NCE

S-NE

BAGNE

MÉDITERRANÉE

Pourrières

Pourcieux

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Trets

Brignoles

Saint-Zacharie

Rougiers

Tourves

Auriol

Nans-les-Pins

La Celle

Roquevaire

Plan d'Aups
Sainte-Baume

Mazaugues

La Roquebrussanne

Garéoult

Gémenos

Riboux

*Parc naturel régional
de la Sainte-Baume*

Néoules

Cuges-les-Pins

Signes

Méounes-lès-Montrieux

Roquefort-la-Bédoule

Ceyreste

La Cadière
d'Azur

Le Castellet

Belgentier

Solliès-Toucas

Le Beausset

Évenos

TOULON

VAR

*Parc national
de Port-Cros*

Sommaire

01

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

- Le Syndicat mixte01
- Les instances de réflexion03
- L'équipe05

07

PATRIMOINE NATUREL

- Natura 200009
- Coléoptères saproxylliques13
- Voyage d'étude • Loup.....15
- Aires protégées.....17

19

EAU

- Captages prioritaires.....21
- Atelier Trajectoire eau.....23
- Suivis continus25

27

PAYSAGE, AMÉNAGEMENT & URBANISME

- Avis et accompagnement.....29
- Renaturation villes et villages31

33

PATRIMOINE BÂTI

- Réhabilitation chemin des Roys ..35

37

AGRICULTURE

- Lieu-test agricole39
- Relance culture câprier41
- Agroécologie grande culture.....43

45

FORÊT

- PEFC.....47
- Forêt d'Exception®49

51

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Villes & villages étoilés.....53

55

TOURISME & CULTURE

- Terres de légendes57
- Marque Valeurs Parc.....59

61

FRÉQUENTATION & SPORTS DE NATURE

- Gorges du Caramy.....63
- Manifestations écoresponsables .65
- Écogardes • GRF.....67

69

ÉDUCATION AU TERRITOIRE & INTERPRÉTATION

- Rendez-vous du Parc.....71
- Dispositifs scolaires.....73
- Radio grenouille.....75
- Médiation pollu'karst.....77

79

PARTICIPATION AUX RÉSEAUX

- Agrivoltaïsme à la fédération81
- Chemins des Parcs81
- Podcasts.....82
- Forum écotourisme.....82
- Éclairage privé.....83

85

VIE INSTITUTIONNELLE

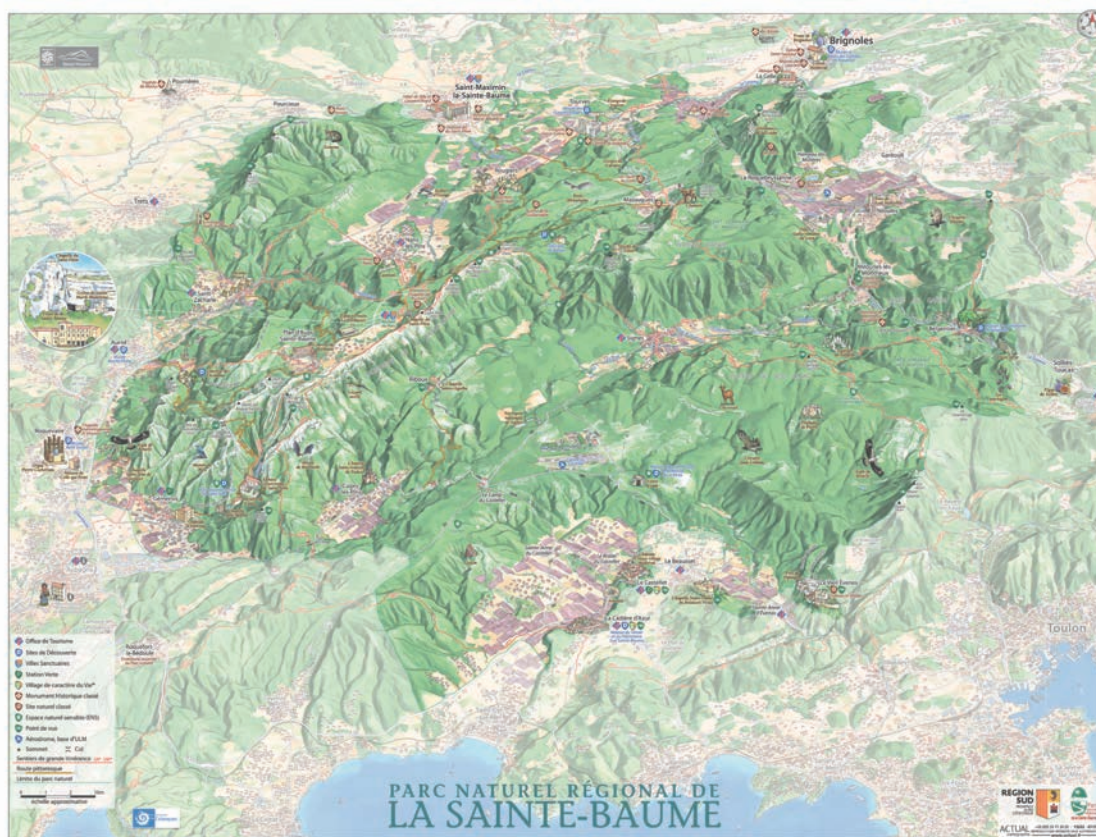
- LEADER87
- Accords écologiques90
- Évaluation à mi Charte92
- Conseil scientifique.....93
- Conseil citoyen du Parc94
- Communication.....97
- Données financières101



CRÉDITS

photos & illustrations

Rédaction & mise en page : Parc naturel régional de la Sainte-Baume **Crédits photos & illustrations :** **Couverture :** Florine TOURNIER • **Pages internes :** Perrine ARFAUX - PNR Sainte-Baume (page 30, 32) • Gaëtan AYACHE - PNR Sainte-Baume (page 11, 64, 65) • Julien BLATTEAU (page 58) • Thomas BARNOUIN (page 13) • Baptiste BERGIER (page 37) • Méline CACHET-GAUJARD - PNR Sainte-Baume (pages 59, 60) • Amandine CARRE - PNR Sainte-Baume (page 85) • Patrick CATALA-COTTINI (page 33) • Denis CAVIGLIA (pages 30, 41, 42, 75) • Claire CEONE - PNR Sainte-Baume (pages 67, 72, 77) • Thierry DARMUZEY - PNR Sainte-Baume (pages 11, 12, 15, 16) • DECOMIS (page 81) • Mathieu DESBIEF (page 18) • Anaïs DESMARÉCAUX - PNR Sainte-Baume (pages 68, 72) • Aurore FAUCHAS - PNR Sainte-Baume (pages 21, 22, 25) • Frédéric FAISSOLLE - PNR Sainte-Baume (page 89) • Thiphaine FERMI - PNR Sainte-Baume (page 16, 63, 64) • Gwenolle Le Guellec (page 18) • Benoît MILAN - PNR Sainte-Baume (pages 7, 10, 14, 31, 69) • Claudine MISTRAL (page 17) • Aude MOTTIAUX - PNR Sainte-Baume (page 21, 47, 48 64, 86, 87, 88) • Gilles MONACO (page 51) • Vanessa ODRAT (page 76) • Olivier OCTOBRE (pages 27, 45, 61, 66) • PNR Sainte-Baume (pages 6, 23, 24, 35, 36, 53, 54, 55, 56, 57, 71, 92, 93, 94) • Frédéric PORTALIER (page 9, 10) • Stéphanie SINGH - PNR Sainte-Baume (page 29) • Jean-Claude TEMPIER (pages 10, 16, 18) • Marjorie UGHETTO (pages 73, 74) Émilie VANVOLSEM (pages 4, 6, 9, 13, 17, 78)



Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion

du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

LE BUREAU

15 membres : 8 représentants des communes, 2 représentants des EPCI, 2 représentants des Départements et 2 représentants de la Région auxquels s'ajoute le Président du Parc.

PRÉSIDENT : Michel GROS, Maire de La Roquebrussanne

VICE-PRÉSIDENT.E.S :

1^{er} : **Georges BOTELLA**, représentant de la Région

2^e : **Didier RÉAULT**, représentant du département des Bouches-du-Rhône

3^e : **Marie-Laure PONCHON**, représentante du département du Var

4^e : **Suzanne ARNAUD**, représentante des EPCI

5^e : **Carine PAILLARD**, représentante des communes du Var

6^e : **Henri BERGÉ**, représentant des communes des Bouches-du-Rhône

Commissions thématiques	Président.e de Commission
Agriculture	Jacques PAUL, Maire de La Celle
Aménagement & paysage	Robert DELEDDA, 1er Adjoint de la commune de La Cadière d'Azur
Avis du Parc	Claude FABRE, 1er Adjoint de la commune de Saint-Zacharie
Communication	Claude FABRE, 1er Adjoint de la commune de Saint-Zacharie
Culture, éducation & interprétation	Patrice TONARELLI, Maire de Rougiers
Eau	Christian OLLIVIER, Adjoint au Maire de la commune de Roquevaire
Forêt	Roger ANOT, 1er Adjoint de la commune de Belgentier
Patrimoines naturels	Carine PAILLARD, Maire du Plan d'Aups Sainte-Baume
Tourisme, accueil du public & sports de nature	Henri BERGÉ, Conseil municipal de la commune de Gémenos
Transition énergétique	Hélène VERDUYN, Maire de Signes

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical est l'instance décisionnelle du Parc. Il réunit les membres statutaires que sont les collectivités territoriales : les 28 communes et les 2 communes associées, les quatre EPCI, les deux Départements et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il se compose de 40 délégués titulaires dont 38 avec voix délibérative et autant de délégués suppléants.

AURIOL Titulaire : Laurence BRULEY Suppléant : Claude POURCHIER	LA ROQUEBRUSSANNE Titulaire : Michel GROS Suppléant : Pierre VENEL	RIBOUX Titulaire : Jean-Yves DOLISI Suppléant : Bernard ARCANGELI
BELGENTIER Titulaire : Roger ANOT Suppléante : Amélie VOISIN	LE BEAUSSET Titulaire : Hervé THEBAULT Suppléante : Alexandra LOTHMANN	ROQUEFORT-LA-BÉDOULE (associée) Titulaire : Marjorie MINUTOLO Suppléante : Marina HOCQUET
BRIGNOLES Titulaire : Philippe SCHELLENBERGER Suppléante : Annie BLOT	LE CASTELLET Titulaire : Vincent AYALA Suppléante : Claire BUNAN	ROQUEVAIRE Titulaire : Christian OLLIVIER Suppléant : Mathieu BISTAGNE
CEYRESTE (commune associée) Titulaire : Jacques RENAULT Suppléant : Gilles PORTALES	MAZAUGUES Titulaire : Jean-Marie LACATENA Suppléant : Olivier HUNZIKER	ROUGIERS Titulaire : Patrice TONARELLI Suppléante : Magali ZELLI
CUGES-LES-PINS Titulaire : Laetitia TREMOUILHAC Suppléant : Jacques FAFRI	MÉOUNES-LÈS-MONTRIEUX Titulaire : Jean-Martin GUISIANO Suppléant : Franck NICCOLETTI	SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME Titulaire : Sophie LEMETER Suppléante : Blandine GOMART-JACQUET
ÉVENOS Titulaire : Blandine MONIER Suppléante : Denise REY	NANS-LES-PINS Titulaire : Ollivier ARTUPHEL Suppléant : Jean-Claude HOOG	SAINT-ZACHARIE Titulaire : Claude FABRE Suppléant : Alfred POLLUS
GARÉOULT Titulaire : Marie-Pierre EMERIC Suppléant : Sébastien TRUC	NÉOULES Titulaire : Mikaël SCHNEIDER Suppléant : Jacques OLÈS	SIGNES Titulaire : Helene VERDUYN Suppléante : Marie-Pierre DAMAGNEZ
GÉMENOS Titulaire : Henri BERGÉ Suppléant : Christian MARLO	PLAN D'AUPS SAINTE-BAUME Titulaire : Carine PAILLARD Suppléant : Sébastien MOREL	SOLLIÈS-TOUCAS Titulaire : Virginie PHELIPPEAU Suppléant : Thibault RAJIMISON
LA CADIÈRE D'AZUR Titulaire : Robert DELEDDA Suppléant : Régis NALBONE	POURCIEUX Titulaire : Jean-Raymond NIOLA Suppléant : Robert RIEU	TOURVES Titulaire : Josiane GALIZZI Suppléant : Michel ALLISO
LA CELLE Titulaire : Jacques PAUL Suppléant : Pascal ROYER	POURRIÈRES Titulaire : Cathy SILVY Suppléant : Christian BOUYGUES	TRETS Titulaire : Georges LUVERA Suppléant : Ludovic VIDAL
CA DE LA PROVENCE VERTE Titulaire : Jean-Michel CONSTANS Suppléante : Nathalie CANO-MAIREVILLE	DÉPARTEMENT DU VAR Titulaires : Marc LAURIOL & Marie-Laure PONCHON Suppléant-e-s : Andrée SAMAT & Vesselina GARELLO	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE (partenaire associé)
CA SUD SAINTE-BAUME Titulaire : Suzanne ARNAUD	DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE Titulaires : Véronique MIQUELLE & Didier REAULT Suppléant-e-s : Judith DOSSEMONT & Lionel DE CALA	
CC DE LA VALLÉE DU GAPEAU Titulaire : Bruno AYCARD Suppléante : Marie-Léa VOGEL	RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR Titulaires : Georges BOTELLA, François DE CANSON & Christophe MADROLLE Suppléant-e-s : Anne CLAUDIUS-PETIT, Marjorie VIORT & Jacqueline BOUYAC	

Les instances

de réflexion et de concertation

Chaque projet issu de la Charte fait appel à la mobilisation et la compétence d'un vaste réseau de partenaires socio-professionnels et eux-mêmes acteurs du territoire.

Le Conseil citoyen du Parc

Il rassemble habitants, propriétaires, associations et professionnels du territoire qui ont la volonté de participer au projet du Parc. Le Conseil citoyen du Parc a un rôle d'écoute et de conseils. Il offre une parole collective portée au nom des citoyens du territoire. Il produit des propositions et des avis sur les sujets dont il est saisi ou dont il se saisit. Il joue un rôle majeur dans l'animation du territoire et participe à la circulation de l'information entre les élus, l'équipe technique du Parc et la population locale.



Le Conseil scientifique et prospectif

Il regroupe des experts reconnus, mettant leur capacité au service des décisions, avis et actions du Parc.

Les Commissions thématiques

Elles rassemblent l'ensemble des partenaires concernés par thème (agriculture, aménagement et paysages, avis du Parc, éducation à l'environnement et au territoire, forêt, patrimoine naturel eau et milieux aquatiques, tourisme culture et accueil du public, transition énergétique). Elles proposent des actions et aident les élus dans leurs prises de décisions.

DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA SAINTE-BAUME



LA PRÉSIDENTE

Composée du **Président** et de **6 vice-présidents**.
Son rôle : présider le Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Composée de 1 directeur et 19 agents (supports et thématiques) et de saisonniers.
Son rôle : mettre en œuvre la Charte du Parc naturel régional et exécuter les décisions prises par les organes délibérants.

LE BUREAU

Composé de **15 membres** :

- o Au niveau régional : 2 délégués titulaires
- o Au niveau départemental : 2 délégués titulaires (1 par département)
- o Au niveau communal : 9 délégués titulaires (1 par commune représentée au bureau)
- o Au niveau EPCI à fiscalité propre : 2 délégués titulaires (1 par EPCI)

Son rôle : proposer les grandes orientations et préparer le budget du Parc. Le bureau se réunit environ six fois par an, avant chaque Comité syndical.

LE COMITÉ SYNDICAL

Composé de **40 membres** :

- o Au niveau régional : 3 délégués titulaires et 3 suppléants
- o Au niveau départemental : 4 délégués titulaires et 4 suppléants (2 de chaque par département)
- o Au niveau communal : 28 délégués titulaires et 28 suppléants (1 de chaque par commune)
- o Au niveau EPCI à fiscalité propre : 3 délégués titulaires et 3 suppléants (1 de chaque par EPCI)
- o Membres consultatifs (Aix Marseille Provence Métropole et communes associées de Ceyreste & Roquefort-la-Bédoule) : 2 délégués titulaires et 2 suppléants, Président du Conseil citoyen

Son rôle : administrer le Parc. Le Comité syndical se réunit environ six fois par an.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Composées de :

- o Président délégué, membre du Parc
- o acteurs et organismes associés
- o représentants du Conseil de Parc

Leur rôle : assurer un suivi stratégique des actions.

Commission Agriculture
Commission Aménagement & paysage
Commission Avis du Parc
Commission Communication
Commission Culture, éducation & interprétation
Commission Eau
Commission Forêt
Commission Patrimoines naturels
Commission Tourisme, accueil & sports de nature
Commission Transition énergétique

LES COMITÉS DE PILOTAGE

Composés de :

- o Président délégué, membre du Parc
- o acteurs et organismes associés

Leur rôle : assurer un suivi stratégique des actions.

COPIL Charte Forestière de Territoire
COPIL Forêt d'exception®
COPIL Natura 2000
COPIL Paiement pour Services Environnementaux
COMITÉ DE GESTION de la marque « Valeurs Parc »
COMITÉ DE GOUVERNANCE « Eaux souterraines »

LES COMITÉS TECHNIQUES & GROUPES DE TRAVAIL

Leur rôle : assurer un suivi opérationnel des actions.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE & PROSPECTIF

Composé de personnalités scientifiques reconnues dans les domaines de la Charte du Parc.
Son rôle : accompagner le Parc dans ses réflexions sur les enjeux présents et à venir du territoire.

LE CONSEIL CITOYEN

Composé de représentants de la société civile.
Son rôle : assurer la participation citoyenne et être force de proposition pour la stratégie, les orientations, les objectifs et les actions du Parc.

LES RÉSEAUX

FÉDÉRATION NATIONALE DES PARCS

Porte-parole et animatrice du réseau des 58 Parcs naturels régionaux de France.

RÉSEAU DES PARCS DE LA RÉGION SUD

Porte-parole et animateur du réseau des 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Organe exécutif

Organe Consultatif

Organe délibératif

Instance de réseau

L'équipe du Parc naturel régional de la Sainte-Baume



Frédéric FAISSOLLE
Directeur

PÔLE ACCUEIL, ÉDUCATION ET VALORISATION



Tiphaine FERMI - Responsable
Chargée de mission
Fréquentation et Sports de nature



Mélaïne CACHET-GAUJARD
Chargée de mission
Tourisme et Culture



Claire CEONE
Responsable Écogarde
Coordinatrice Garde Régionale
Forestière



Nikita MELUSSI
Écogarde



Mathilde MIGUET
Chargée de mission
Activités de pleine nature



Benoît MILAN
Chargé de mission
Éducation au Territoire et
Interprétation des Patrimoines

CELLULE LEADER EN PROVENCE
VERTE SAINTE-BAUME :

Antoine BARLATIER
Canelle CARLES
Marie-Laure PERRAULT-LECONTE

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER



Amandine CARRE - Responsable
Responsable administrative et
financière et ressources humaines



Magalie BLAZQUEZ
Gestionnaire Ressources
humaines



Lilian Salières
Coordonnateur administratif et
financier



Virginie REBOUTIER
Standardiste / secrétariat
des pôles

UNITÉ COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE



Aude MOTTIAUX - Responsable
Chargée de communication et
d'animation du Conseil citoyen



Anaïs DESMARÉCAUX
Chargée de communication

PÔLE PAYSAGE, BIODIVERSITÉ ET GESTION DE L'ESPACE



Thierry DARMUZEY - Responsable
Chargé de mission
Patrimoines naturels



Perrine ARFAUX
Chargée de mission
Aménagement, Urbanisme et Paysage



Gaëtan AYACHE
Chargé de projets
Natura 2000



Estelle BOSSART
Chargé de projet
Urbanisme durable



Aurore FAUCHAS
Chargée de mission
Ressources en Eau



Stéphanie SINGH
Chargée de mission
Forêt et Transition énergétique
Chargée de mission Évaluation



Alaric STEPHAN
Chargé de mission
Agriculture



Franck BOUVIER
Chargé de mission
aménagement
patrimoniaux

INTERPARC TOURISME DU RÉSEAU DES
PARCS DE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR :

Laure REYNAUD
Gwenaëlle TRAUB

Afin d'assurer l'animation de la mise en œuvre de la Charte et conformément à l'organigramme présenté aux instances nationales, l'équipe technique du Parc a été progressivement renforcée. Vingt agents contribuent désormais au déploiement des actions inscrites dans le plan d'actions du Parc.

LES ÉCOGARDES 2025



*Equipe d'écogardes
en amont de la saison estivale :*

- Léa AMENDOLA
- Grégoire BERTRAND
- Vanina FOURMEAUX
- Hugo HUSSIE



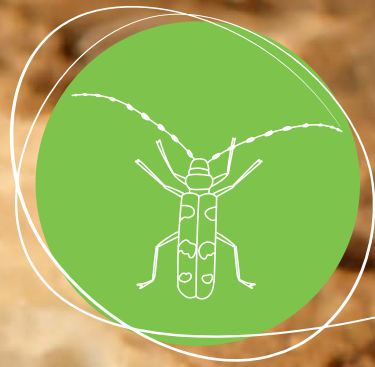
*Equipe de gardes régionaux forestiers (GRF)
déployée en période estivale :*

- Léa AMENDOLA
- Batiste BERGIER
- Grégoire BERTRAND
- Fabio BIANCO
- Quentin BOUTET
- Noa CAEN
- Quentin CERCASSI
- Anna CHABOURINE
- Nicolas DA PRATO
- Thomas DEGRAEVE
- Andrian DI MURO
- Hugo HUSSIE
- Camille LÉBOUVIER
- Lola METTOUT
- Paul SEVRIN
- Anjela TARDIVEL
- Gaël TROUILLARD
- Celian VERDELET

STAGE & ALTERNANCE

- Thomas BONNETOT : Étude des dynamiques agricoles susceptibles d'avoir une incidence (qualitative et quantitative) sur les ressources en eau dans l'aire d'alimentation présumée des captages prioritaires des Puits des Noyers et des Puits Long (Sud Sainte-Baume)
- Nell CONTI : Technicienne alternante en hydrologie/hydrogéologie dans le cadre du réseau de suivi qualité/quantité des sources et cours d'eau du massif de la Sainte-Baume





PATRIMOINE
NATUREL

Suivi écologique

des espèces Natura 2000

COMMISSION

COPIL Natura 2000

CONTACT RÉFÉRENT

Technique : Gaëtan AYACHE

Élue : Carine PAILLARD, présidente du Comité de pilotage Natura 2000, maire de Plan d'Aups

PARTENAIRES TECHNIQUES

Services de l'État : DDTM 83, DDTM 13, DREAL Sud PACA

Référent scientifique : Jean-Claude Tempier- CEN PACA

Partenaires naturalistes : Conservatoire botanique national méditerranéen, Office national des forêts, Conservatoire d'espaces naturels PACA, Ligue pour la protection des oiseaux PACA, Statipop, Saule et Eau, Fédération de pêche des Bouches-du-Rhône, Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau, Syndicat mixte de l'Argens, Groupe Chiroptères de Provence

Ensemble des acteurs : gestionnaires forestiers et d'espaces naturels, agriculteurs, éleveurs, fédérations sportives, élus du territoire

PARTENAIRES FINANCIERS

Projet financé avec le concours de l'Union européenne (Fonds européen agricole pour le développement rural), et cofinancé État, DREAL PACA, Fondation Prince Albert II de Monaco, PNA Loup, Fédération départementale des chasseurs du Var

PUBLICS CIBLES

Gestionnaires forestiers, scientifiques

MESURE 3 : *Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de création d'aires protégées et coordonner les protections déjà en place*



SUIVI RÉGULIER DES ESPÈCES

Depuis plusieurs années, le Parc réalise des suivis en interne sur les espèces d'intérêt communautaire dont certaines sont en reproduction sur notre territoire.

Concernant les espèces rupestres, le Parc réalise, en appui avec un groupe de bénévoles comprenant notamment des membres de la LPO et du CEN PACA, le suivi du **Faucon pèlerin**, rapace diurne de la famille des Falconidés et l'un des plus grands faucons d'Europe, qui affectionne particulièrement les falaises. Son suivi est mené depuis 2020 sur la falaise des Béguines et depuis 2021 au niveau du pic de Bertagne. Ces falaises étant utilisées pour la pratique de l'escalade, des échanges réguliers sont menés avec les pratiquants afin de concilier les usages sportifs et les enjeux de préservation de la biodiversité.

Cette année, malgré un effort d'observation soutenu sur le terrain, aucune preuve de reproduction avec envol de jeunes n'a été constatée, en dépit d'un accouplement observé fin février 2025. Ces suivis sont essentiels pour l'activation ou la désactivation des zones de quiétude vis-à-vis de l'escalade et de la randonnée pédestre. Un effort de prospection similaire sera reconduit en 2026.

COÛT DE L'ACTION
74 585 €



L'Europe investit dans les zones rurales



CHIFFRES CLÉS

Découverte en 2023, la colonie de **Petit rhinolophe**, espèce de chauve-souris d'intérêt majeur dans le cadre du Plan régional d'actions Chiroptères (PRAC) porté par le Groupe Chiroptères de Provence, fait l'objet d'un suivi réalisé en partenariat. Ce gîte, constitué d'anciens sanitaires abandonnés, a été colonisé par une espèce qui affectionne particulièrement les bâtiments durant sa période de reproduction. Cette année, 90 individus, dont une vingtaine de jeunes, ont été observés en sortie de gîte au cœur de l'été. Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées, notamment une pression d'observation moindre cette année par rapport aux précédentes, ainsi qu'une variabilité possible liée à la période de comptage.



17 307 ha
de superficie concernée

↳ **5 872** ha

pour la Sainte-Baume occidentale



12 communes
concernées

Auriol, Cuges-les-Pins, Gémenos, La Roquebrussanne, Mazaugues, Nans-les-Pins, Plan d'Aups Sainte-Baume, Riboux, Roquevaire, Saint-Zacharie, Signes et Tourves



90 Petits Rhinolophes
recensés

↳ dont **20** jeunes



METRA EN SAINTE-BAUME : UNE MEUTE, UN ENVIRONNEMENT, UN TERRITOIRE, UN RÉGIME ALIMENTAIRE

Le Parc œuvre pour mieux comprendre la présence du loup sur son territoire, mais que sait-on de son alimentation et de ses interactions avec son territoire ? Le projet METRA vise à répondre à ces questions en étudiant à la fois son régime alimentaire et ses comportements de prédation.

Le Parc a lancé en 2023 une étude sur le régime alimentaire du loup, financée par la Fondation Albert II de Monaco dans le cadre de son initiative Homme-Faune sauvage. Ce projet a permis de renforcer les échanges avec d'autres gestionnaires et d'intégrer, en 2024, un consortium de structures au sein du projet METRA (acronyme pour une Meute, un Environnement, un Territoire, un Régime Alimentaire). Déployé sur cinq territoires du massif alpin et méditerranéen, de la Sainte-Baume aux réserves naturelles de Haute-Savoie, ce programme vise à mieux comprendre les interactions des loups entre eux et avec leur écosystème, notamment à travers l'utilisation de l'espace et leur alimentation. Encore peu documentés en France, ces paramètres constituent un enjeu majeur pour améliorer les connaissances sur l'espèce.

Parallèlement, le projet METRA s'attache à mieux caractériser les comportements de prédation, en croisant l'analyse des méthodes de protection et le suivi des attaques sur les troupeaux.

Dans un premier temps, des analyses de fèces sont réalisées afin de déterminer le régime alimentaire et d'identifier génétiquement les individus (analyses ADN), avec un objectif de 100 échantillons par territoire de meute potentielle. Dans un



CHIFFRES CLÉS

second temps, les données issues de pièges photographiques, des carnets de chasse et des éleveurs permettront d'estimer la disponibilité des proies, domestiques et sauvages. Ces informations seront ensuite croisées avec les résultats du régime alimentaire afin d'affiner la compréhension des dynamiques proies-prédateurs.

De mars 2024 à mars 2025, 19 bénévoles, répartis sur un réseau de mailles couvrant une partie du massif de la Sainte-Baume, ont collecté des fèces selon un protocole standardisé, puis les ont envoyées en laboratoire pour analyse.

Les premiers résultats du projet METRA reposent sur l'analyse macroscopique des poils contenus dans 120 fèces. Ils ont permis d'identifier les génotypes de 34 loups différents et de mettre en évidence les domaines vitaux de trois groupes d'individus apparentés.

Concernant leur régime alimentaire, les loups du massif consomment majoritairement des ongulés sauvages (85 %), principalement des sangliers (80 %), complétés par des chevreuils (13 %), et plus marginalement des ongulés domestiques type vaches, chèvres ou brebis (15 %).

Les données issues des pièges photographiques suggèrent par ailleurs l'absence de sélection active entre sangliers et chevreuils.

Ces résultats seront consolidés par des analyses complémentaires et de nouveaux échantillonnages en cours, avec des publications prévues à l'échelle du consortium à l'horizon 2027.



208 transects effectués



120 échantillons récoltés



1 560 km parcourus à la recherche des fèces de loup

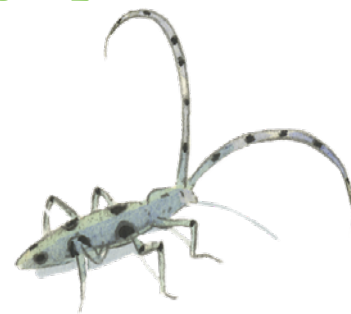


19 bénévoles pour échantillonner



Inventorier les coléoptères saproxyliques

pour comprendre les continuités écologiques forestières



MESURE 5 : Conforter la trame verte et bleue et maintenir la qualité de la biodiversité ordinaire

COMMISSION

Patrimoine naturel, Forêt

CONTACT RÉFÉRENT

Thierry DARMUZEY

PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF, Département des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille-Provence, Parc national des Calanques

PARTENAIRES FINANCIERS

Département des Bouches-du-Rhône

PUBLICS CIBLES

Gestionnaires forestiers, scientifiques

Le Parc est reconnu pour la richesse biologique de ses forêts mais est-ce le cas pour toutes ses forêts ? L'étude des insectes "coléoptères* saproxyliques" permet de répondre à cette question.**

Parmi les 11 000 coléoptères français, 2 500 sont considérés comme liés au bois en décomposition (saproxyliques). Ce bois en décomposition est particulièrement présent dans les forêts qui peuvent accomplir tout leur cycle écologique et qui sont donc les plus riches en biodiversité. Ce sont donc de bons indicateurs de la richesse biologique des forêts françaises.

Dès sa création et conformément aux dispositions de la charte, le Parc étudie les continuités écologiques entre Calanques, Sainte-Baume, Etoile-Garlaban et Sainte-Victoire. Un travail de modélisation de ces continuités en partenariat avec la Métropole et le Parc des Calanques a fait apparaître un certain nombre de zones nodales pour le profil écologique "Grands capricornes", c'est-à-dire de secteurs forestiers les plus favorables aux coléoptères saproxyliques. L'étude fait aussi apparaître un certain nombre de lacunes de connaissance naturalistes sur ce profil. Le projet vise à établir un état de connaissance de la biodiversité forestière des zones nodales de la trame forestière par une méthode standardisée permettant une comparaison des cortèges d'insectes coléoptères saproxyliques.

COÛT DE L'ACTION

44 400 €

* coléoptère (du grec *coléo-* : fourreau et *-ptère* : aile) ce sont des insectes dont l'une des deux paires d'ailes s'est durci au cours de l'évolution et lui sert de protection plus que pour le vol. Les plus connus sont les coccinelles, les scarabées ou les hannetons.

** saproxylique (du grec *sapro-* : pourri et *-xylos* : le bois) qui vivent dans un milieu de bois en décomposition

CHIFFRES CLÉS

Durant 3 années, de 2023 à 2025, le Parc a mené un inventaire selon un protocole de capture standardisé et méticuleux à l'aide de "pièges à interception" disposés sur 6 sites des forêts publiques de Pourrières, Saint-Pons et Fontblanche.

Plus de 33 500 insectes ont ainsi été capturés et analysés par le laboratoire national d'écologie forestière de l'ONF. Cette analyse a permis d'identifier près de 400 espèces de coléoptères dont plus de 80% sont saproxyliques dans ces forêts du Parc. Ces inventaires ont souvent permis d'enrichir la connaissance de la faune du Parc avec des découvertes d'espèces parfois très rares comme *Tillus pallidipennis* (2^e mention régionale) ou *Brachygonus dubius* (4^e mention régionale). Ces forêts, particulièrement la forêt de Pourrières et celle de Saint-Pons, se sont montrées particulièrement riches en espèces patrimoniales et indicatrices de "forêts anciennes" (forêts non défrichées depuis 200 ans). Ces inventaires permettent ainsi de valider le modèle théorique établi et constituent une base de connaissance locale importante sur la richesse des espèces présentes sur le Parc de la Sainte-Baume qui permettra aux scientifiques de suivre l'évolution de cette biodiversité. Un enjeu majeur au regard de l'effondrement global annoncé.



3 rapports
d'étude



6 sites
inventoriés

des forêts publiques de Pourrières,
Saint-Pons et Fontblanche



33 500
insectes capturés



398 espèces
recensées



Voyage d'étude au Parc des Abruzzes

Quelle stratégie de cohabitation avec le loup pour le Parc de la Sainte-Baume ?

COMMISSIONS

Patrimoine naturel, Agriculture, Tourisme, Accueil & Sports de Nature, Culture, Éducation & Interprétation

CONTACT RÉFÉRENT

Thierry DARMUZEY

PARTENAIRES TECHNIQUES

CERPAM, Conseil citoyen du Parc, Conseil scientifique du Parc, Fédération Française de Randonnée Pédestre

PARTENAIRES FINANCIERS

LEADER Provence Verte Verdon Sainte-Baume

PUBLICS CIBLES

Élus et partenaires du Parc

MESURE 3 : *Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de création d'aires protégées et coordonner les protections déjà en place*

MESURE 17 : *Promouvoir une agriculture multifonctionnelle et valoriser ses services sociétaux*

Le voyage d'étude au Parc des Abruzzes (Italie), un territoire qui cohabite depuis toujours avec les grands prédateurs, vise à alimenter la réflexion pour une stratégie locale d'accompagnement des activités humaines sur le Parc de la Sainte-Baume.

Le retour du loup en Sainte-Baume et son installation en meutes interroge le territoire sur la cohabitation avec ce grand prédateur.

Au-delà des actions du Parc pour la connaissance locale du loup et l'accompagnement du pastoralisme, les élus souhaitent définir une stratégie globale d'accompagnement de cette cohabitation. Pour s'acculturer avec cette problématique, ils ont souhaité rencontrer des acteurs d'un territoire qui vit et se développe depuis toujours avec les grands prédateurs. Le Parc des Abruzzes, vieux de 100 ans, en est un bon exemple. Accompagné d'acteurs locaux qui sont directement concernés par le retour du loup, les élus du Parc sont partis en octobre 2025 à la rencontre de leurs homologues italiens. Le voyage s'est attaché à connaître les actions du Parc national, mais aussi la perception des différents acteurs italiens : les élus locaux, éleveurs, opérateurs de tourisme, chasseurs et habitants.

Au travers de riches débats, d'échanges techniques, d'ateliers de réflexion, le voyage a abouti à un rapport de retour d'expérience applicable en Sainte-Baume. Ce retour d'expérience servira à alimenter un travail en concertation locale pour définir la stratégie de cohabitation avec le loup à déployer sur le Parc de la Sainte-Baume.

COÛT DE L'ACTION
17 252 €

CHIFFRES CLÉS

Cette semaine fut très riche en enseignement et permet de voir que cette gestion du loup reste un équilibre à trouver entre les différents partenaires du territoire. Les italiens ont pu nous transmettre leurs connaissances, leurs problématiques en toute transparence. Cela a grandement participé au bon déroulement de ce séjour. Ce voyage nous a aidé à bien se mobiliser sur cette thématique en nous montrant différentes alternatives. La constitution du groupe français réalisé par le Parc était assez représentative des différentes activités et les échanges ont été très constructifs. Au sein de ce groupe, tous les voyants sont au vert pour aborder cette thématique et construire une stratégie représentative du territoire de la Sainte Baume.

Une participante



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les zones rurales



1 brochure
éditée



25 réunions,
ateliers



1 porteur
de projet



Extension des aires protégées

du Parc



MESURE 3 : *Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de création d'aires protégées et coordonner les protections déjà en place*

COMMISSION

Patrimoine naturel

CONTACT RÉFÉRENT

Thierry DARMUZEY

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDTM du Var, ONF, CBN Méditerranée, CEN PACA

Deux aires protégées du Parc se sont étendues respectivement en 2025 et 2026 : la réserve biologique de la Sainte-Baume et l'arrêté de protection de biotope de Morières La Tourne.

Depuis 2009, un arrêté de protection de biotope visait la protection de l'unique population mondiale d'**Armérie de Belgentier**. De son côté la réserve biologique de la Sainte-Baume mise en place en 1973 a pour objet la libre évolution forestière de cet écosystème exceptionnel. Avec l'amélioration de la connaissance et dans le respect des engagements de la charte, l'État et les collectivités locales ont augmenté ces deux aires de protection réglementaire. Le Parc a participé à la concertation locale des usages pour une prise en compte fine et adaptée de la réglementation.

Suite à un long travail de concertation mené par l'ONF et le Parc dans le cadre de leur partenariat Forêt d'exception®, l'ONF a décidé d'étendre la réserve biologique de Plan d'Aups pour intégrer des écosystèmes forestiers remarquables (ubac de Saint-Cassien et Vallon de Castelette) dans cette protection réglementaire. Il a aussi fait le choix d'un statut mixte avec une partie intégrale (sans coupe ou travaux forestiers) et une partie dirigée (opérations sylvicoles possibles au profit du hêtre pour sa conservation génétique). Un arrêté ministériel du 24/03/2025 définit l'aire et le règlement de la réserve biologique domaniale de la Sainte-Baume : [Arrêté du 24 mars 2025 portant modification de la réserve biologique de la Sainte-Baume \(Var\) et approbation de son plan de gestion - Légifrance](#)

CHIFFRES CLÉS



2 aires protégées
étendues



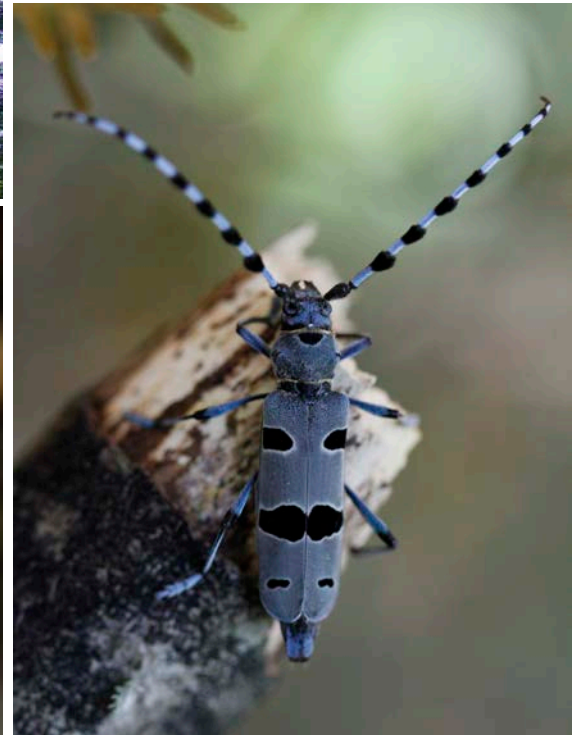
+ 404 ha



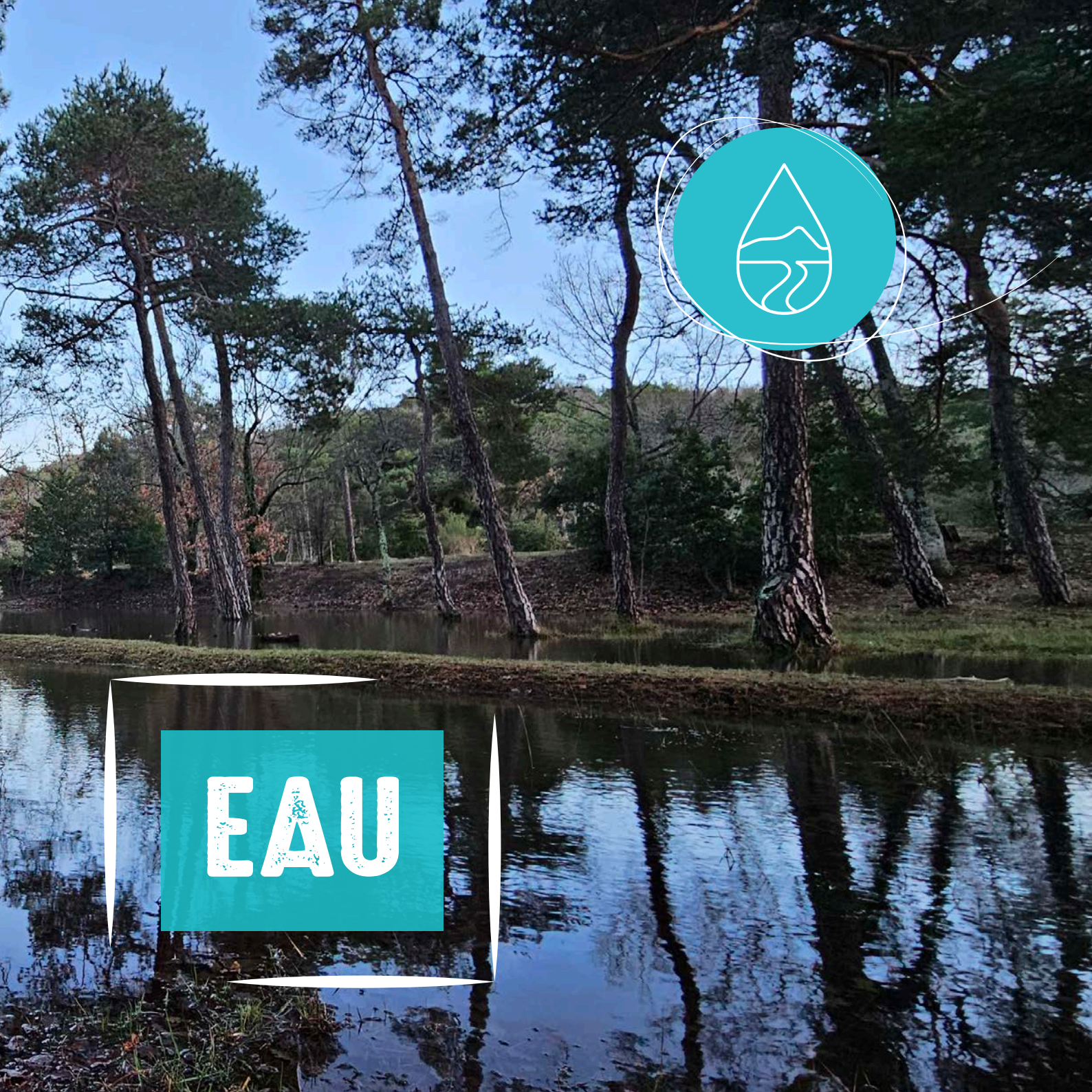
5 communes
touchées

*Belgentier, Nans-les-Pins, Plan d'Aups
Sainte-Baume, Saint-Zacharie, Solliès-
Toucas*

Pour l'APB de Morière La Tourne, c'est la découverte récente d'une nouvelle population d'Armérie de Belgentier sur la commune éponyme qui a motivé le Conservatoire botanique méditerranéen à proposer une extension pour la protection complète de cette espèce endémique du Parc. La DDTM du Var a aussitôt organisé la concertation locale des propriétaires et administration. Le Parc a accompagné cette concertation, notamment auprès des éleveurs utilisant ce secteur. Un nouvel arrêté préfectoral du 26/01/2026 définit l'aire et le règlement de l'APB de Morières La Tourne : [Les arrêtés de protection de biotope \(APB ou APPB\) - APPB en vigueur - Arrêtés de protection de biotope \(APB\) dans le Var - Biodiversité et Nature - Actions de l'État - Les services de l'État dans le Var](#)







EAU

Étude de délimitation des aires

d'alimentation de captages prioritaires du Sud Sainte-Baume

MESURE 6 : Assurer une gestion cohérente, économe et concertée de la ressource en eau

MESURE 17 : Promouvoir une agriculture multifonctionnelle et valoriser les services sociétaux

COMMISSION

Eau

CONTACT RÉFÉRENT

Aurore FAUCHAS

PARTENAIRES TECHNIQUES

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume, DDTM du Var, DREAL PACA, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ARS du Var, Syndicats Mixtes des bassins versants Reppe et Grand Vallat, Chambre d'Agriculture du Var, Veolia, Suez

PARTENAIRES FINANCIERS

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

PUBLICS CIBLES

Collectivités territoriales, Etat (DDTM, DREAL, ARS), gestionnaires d'eau potable, acteurs du monde agricole, grand public

La charte du Parc fait apparaître l'ambition dans la lutte contre les pollutions anthropiques pouvant dégrader la qualité des eaux superficielles et souterraines. L'objectif de cette action est donc d'accompagner les collectivités concernées par des captages d'eau potable, classés comme « prioritaires », à mener des études de connaissances (hydrogéologie, diagnostic des activités pouvant être à l'origine de pollutions). Elles auront pour finalité d'identifier les pressions exercées sur la ressource en eau dans les aires d'alimentation de captages (AAC). Ces expertises techniques sont des préalables pour conduire, dans les AAC concernées, des actions de réduction et de maîtrise de l'utilisation de substances pouvant dégrader la ressource en eau.

Le SDAGE 2022/2027, à travers son programme de mesure, identifie deux captages dont les eaux brutes sont actuellement dégradées par des substances de type résidus de produits phytosanitaires anciennement utilisés en domaine agricole (herbicides). Il s'agit des puits du Noyers et des puits Long et des Vannières situés dans la plaine agricole du bassin du Beausset, concernant respectivement les communes du Castellet et de Saint-Cyr-sur-Mer.

Cette étude hydrogéologique, lancée en juillet 2025, doit permettre de définir les portions de nappe d'eau souterraine en lien avec les cours d'eau qui alimentent ces puits et leur vulnérabilité aux pollutions diffuses et ponctuelles. En copilotage avec la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume ayant la compétence de l'alimentation en eau potable de ce territoire, cette étude a été confiée au bureau d'études HYDRIAD et

COÛT DE L'ACTION

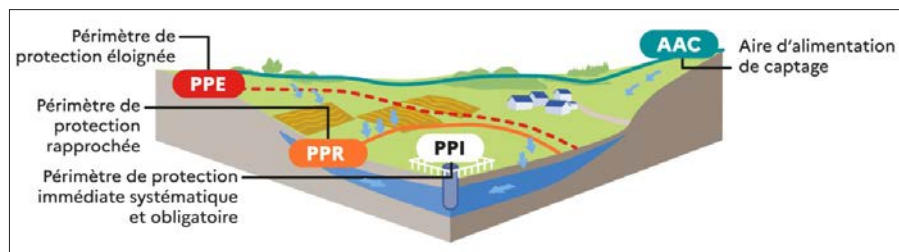
74 093 €

devrait se terminer en décembre 2026.

Le COPIIL de décembre 2025 a validé la première phase d'étude qui s'est attachée à synthétiser les données existantes, mais aussi à formaliser des hypothèses sur les fonctionnements hydrogéologiques des zones d'étude qui devront être confirmées avec des investigations de terrain programmées au printemps et à l'automne 2026.

En parallèle, le Parc a réalisé un diagnostic agraire du Sud Sainte-Baume (inventaire des pratiques agricoles passées et actuelles et analyse de leurs évolutions sur un territoire). L'intention de cette analyse était notamment de pouvoir aussi caractériser les impacts potentiels ou avérés, actuels ou anciens, des pratiques agricoles sur les ressources en eau de ce territoire. Ce premier travail, outre l'amélioration des connaissances sur le contexte agricole de ce territoire, aura comme vocation de nourrir le diagnostic multipression qui sera à mener dans « la démarche des captages prioritaires ».

Les conclusions de ce premier diagnostic montrent que la viticulture, activité majoritaire dans la plaine du Beausset, semble avoir aujourd'hui un impact limité sur la ressource en eau contrairement aux précédentes périodes. Cette filière, avec ses exploitations, en crise économique aujourd'hui, envisage de se tourner vers une diversification des cultures et un retour au vitipastoralisme pour s'adapter aux enjeux climatiques et environnementaux, des solutions qui seraient très probablement en faveur de la protection de la ressource en eau.



CHIFFRES CLÉS



3 communes touchées

Le Beausset, Le Castellet et Saint-Cyr-sur-Mer



2 porteurs de projet



66 puits recensés



2 cours d'eau concernés

Le Grand Vallat et la Salle (affluent du Dégoutant)



48 entretiens réalisés
pour le diagnostic agraire

Atelier trajectoire eau & territoire

expérimentation d'un nouvel outil d'intelligence collective



COMMISSION

Eau

CONTACT RÉFÉRENT

Aurore FAUCHAS

PARTENAIRES TECHNIQUES

WATER FAMILY, Banque des Territoires (via son programme AQUAGIR)

PARTENAIRES FINANCIERS

Banque des Territoires, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Région Sud

PUBLICS CIBLES

Collectivités territoriales, Etat (DDTM, DREAL, ARS), gestionnaires des milieux aquatiques et d'eau potable, acteurs du monde agricole, acteurs du monde économiques, citoyen, grand public

MESURE 6 : Assurer une gestion cohérente, économe et concertée de la ressource en eau

MESURE 34 : Informer, sensibiliser et éduquer les habitants aux spécificités du territoire

MESURE 35 : Mobiliser les acteurs et les habitants

Dans l'ambition d'assurer une gestion économe, cohérente et concertée de la ressource en eau, le Parc se positionne au côté de ses partenaires techniques dans les domaines de l'eau (structures compétentes dans la gestion des milieux aquatiques (tels que les syndicats de rivière de l'Huveaune, Argens et Gapeau) et/ou de l'alimentation en eau potables (telles que les communautés d'agglomérations (CASSB et CAPV) et les métropoles de Marseille et Toulon) pour faciliter l'émergence et la mise en œuvre de dispositifs de gestion intégrée de la ressource en eau.

Depuis plus de deux ans d'animation de l'étude ressource stratégique dont l'objectif premier est d'assurer la préservation des zones de sauvegarde des masses d'eau souterraines karstique dans l'aménagement du territoire, le Parc a tout d'abord réaffirmer les enjeux majeurs que représentent aujourd'hui la gestion de la ressource en eau et sa protection contre la pollution en créant, par délibération le 21 février 2025, une commission thématique "Eau" et la nomination de son Président Christian OLLIVIER. L'objectif de cette commission étant de fédérer les acteurs du territoire pour définir une stratégie partagée.

La période de 3 années de sécheresse de 2021 à 2023, exceptionnelle dans son intensité et sa durée, obligeant la mise en œuvre de restrictions des usages de l'eau, a précipité les instances décisionnaires à s'interroger sur le partage des ressources disponibles pour des besoins humains prioritaires, mais aussi pour les milieux aquatiques et la biodiversité qui en dépend.

COÛT DE L'ACTION
9 765 €

CHIFFRES CLÉS



4 ateliers
organisés



40 participants

La ressource en eau du système karstique de la Sainte-Baume pourrait nécessiter dans un avenir proche, la mise en œuvre d'une gouvernance spécifique. Dans ce cadre et avec le soutien financier de la Banque des territoires via le programme Aquagir, le Parc a expérimenté l'outil « Trajectoire Eau & Territoire » avec l'association Water Family. Le caractère original et innovant de l'outil Trajectoire Eau et Territoire est de lier les dynamiques naturelles et anthropiques à travers une approche territorialisée (à l'échelle des bassins versants) et transversale (croisant enjeux d'eau, de biodiversité, d'aménagement du territoire, de changement climatique, d'attractivité, de pratiques agricoles...).

Au total, 41 participants ont pris part aux échanges, représentant une diversité d'acteurs du territoire (élus de plusieurs collectivités du territoire, citoyens engagés et force de propositions représentés par des membres du Conseil citoyen du Parc, acteurs économiques, gestionnaires des milieux aquatiques et de la ressource en eau et des délégataires de la distribution de l'eau potable, services de l'État).

Les discussions ont été particulièrement riches et ont mis en avant plusieurs grandes familles de leviers :

- * Sobriété des usages et performance des réseaux d'eau potable (certains villages atteignant seulement ~50 % de rendement)
- * Restauration et préservation des milieux naturels : cours d'eau, zones humides, infiltration, désimperméabilisation
- * Adaptation des pratiques agricoles : choix culturaux, agroécologie, diversification, réduction des besoins en eau
- * Connaissance & données : amélioration du suivi, accès aux cartes et connaissances partagées, réseaux de mesure
- * Gouvernance de l'eau : nécessité d'une instance coordonnée, interbassins, articulation entre usages, solidarité territorial
- * Solutions techniques : réutilisation des eaux usées traitées, transferts, retenues collinaires, innovations raisonnées

Les retours extrêmement positifs confirment l'intérêt de renouveler cet atelier en 2026, avec une ouverture encore plus large au grand public et aux acteurs n'ayant pas encore participé.



Suivi des sources et cours d'eau

du massif de la Sainte-Baume



MESURE 5 : *Conformer la trame verte et bleue et maintenir la biodiversité ordinaire*

MESURE 6 : *Assurer une gestion cohérente, économe et concertée de la ressource en eau entre l'ensemble de ces acteurs*

COMMISSION

Eau

CONTACT RÉFÉRENT

Aurore FAUCHAS, Nell CONTI

PARTENAIRES TECHNIQUES

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume, DDTM du Var, DREAL PACA, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ARS du Var, Syndicats Mixtes des bassins versants Reppe et Grand Vallat, Chambre d'Agriculture du Var, Veolia, Suez

PARTENAIRES FINANCIERS

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

PUBLICS CIBLES

Collectivités territoriales, Etat (DDTM, DREAL, ARS), gestionnaires d'eau potable, acteurs du monde agricole, grand public

Des campagnes Qualité et Quantité ont été menées dans le but d'améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau du massif de la Sainte-Baume, enjeu important à l'échelle régionale.

Suite aux recommandations, une troisième campagne de jaugeages a été réalisée (avril-juin 2025), couvrant 97 points.

Une campagne « Qualité » a également été organisée afin de réaliser un état des lieux de la qualité des masses d'eau souterraines. Ainsi, 30 sources ont été prélevées et analysées.

La campagne « Quantité » présente des valeurs de débits équivalentes ou légèrement supérieures à celles mesurées en 2024. Cette augmentation du débit peut être dû à une augmentation de la pluviométrie ou à son changement de répartition.

Cependant, ce phénomène n'est pas observé sur le bassin versant de l'Huveaune, qui présente des débits plus faibles en 2025 qu'en 2024. Il est possible qu'un changement de répartition spatiale des précipitations ait entraîné cette diminution, uniquement observée sur ce bassin versant.

La campagne « Qualité » a permis de mettre en avant la bonne qualité des eaux du massif. Par rapport à l'étude de faisabilité de l'installation d'un réseau de suivis en continu, 15 stations ont été pré-identifiées.

COÛT DE L'ACTION

12 547 €



Carte présentant les stations concernées par les campagnes "Qualité" et "Quantité" (2024 - 2025)

- Légende :**
- ◆ Source prélevées - 2024
 - Stations de jaugeages - 2025
 - ▭ PNRSB
 - Cours d'eau principaux



Date : 04/2026
Sources : BD CARTHAGE ; BD TOPO
Cartographie : Nell CONTI

CHIFFRES CLÉS



30 sources analysées



136 km de linéaire de cours d'eau



10 unités karstiques

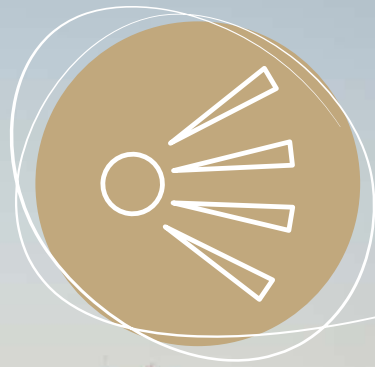


62 mesures de débit réalisées



3 bassins versants
Argens, Gapeau & Huveaune





AMÉNAGEMENT,
URBANISME
& PAYSAGE

Avis et accompagnement du Parc

sur les projets d'aménagement et sur les documents de planification

COMMISSION

Avis

CONTACTS RÉFÉRENTS

Perrine ARFAUX, Estelle BOSSART

PARTENAIRES TECHNIQUES

Services de l'Etat, Région, communes, EPCI, syndicats mixtes de SCOT, syndicats mixtes de bassin versant, chambres d'agriculture, SDIS, bureaux d'études, conseil citoyen du Parc...

PARTENAIRES FINANCIERS

DREAL PACA, Métropole Aix-Marseille-Provence

PUBLICS CIBLES

Services instructeurs et porteurs de projets

MESURES 7 : Assurer l'intégration environnementale des infrastructures d'exploitation des ressources naturelles

MESURE 8 : Protéger le socle agricole et paysage

MESURE 9 : Maîtriser l'urbanisation et promouvoir un aménagement économe en espace

Le Parc accompagne et conseille les maîtres d'ouvrage publics et privés dans les projets d'aménagement et l'élaboration ou l'évolution de documents de planification sur son territoire. Selon les cas, cet accompagnement peut prendre la forme d'un avis officiel, prévu par le droit, ou d'un accompagnement technique informel.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Parc doit rendre un avis officiel sur les projets d'aménagement soumis à évaluation environnementale sur son territoire et sur certains documents de planification, d'aménagement de l'espace ou de gestion des ressources naturelles.

La préparation des avis officiels du Parc nécessite une analyse fine et détaillée des dossiers pour veiller à la bonne application des dispositions et des engagements pris dans la Charte du Parc. Les avis sont ensuite formulés par la « Commission Avis » du Parc, composée d'élus du territoire, avant d'être validés et transmis officiellement au porteur de projet et/ou à l'autorité compétente. En 2025, le Parc a émis neuf avis officiels portant sur l'évolution de différents PLU communaux, la révision du SAGE du Bassin de l'Arc et l'étude d'impact pour l'aménagement des terrains urbanisables du Parc d'activité du Plateau de Signes. Il a également déposé un recours à l'encontre d'une autorisation préfectorale de défrichement liée à un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, projet sur lequel le Parc s'était prononcé défavorablement du fait notamment de sa localisation en réservoir de biodiversité.

Au-delà du cadre législatif, le Parc peut être sollicité spontanément pour accompagner les maîtres d'ouvrage, publics comme privés, dans leurs projets d'aménagement ou l'élaboration de leurs documents de planification. Cet accompagnement permet de favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et agricoles du territoire dès l'amont des projets. Il prend alors la forme de visites sur site, de porters à connaissance, de réunions de travail ou encore de contributions écrites en fonction du besoin. L'expertise du Parc est également régulièrement sollicitée au moment de l'instruction pour contribuer aux avis des autorités compétentes en la matière. En 2025, le Parc a suivi au total plus de 70 projets sur son territoire : PLU, SCoT, RLP, PCAET, PIDAF, SAGE, schémas directeurs d'alimentation en eau potable, aménagements forestiers, centrales photovoltaïques, lotissements, projets de reconquête agricole, forages, antennes, lignes électriques, etc.

CHIFFRES CLÉS



84 200 ha
de superficie concernée



72 projets
accompagnés

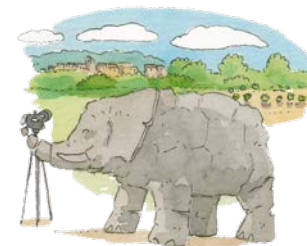


9 avis
rendus



Renaturation des villes et villages

de la Sainte-Baume



MESURES 10 : Favoriser un urbanisme durable contribuant à l'identité du territoire



COMMISSION

Aménagement & Paysage

CONTACT RÉFÉRENT

Perrine ARFAUX

PARTENAIRES TECHNIQUES

Communes, Région Sud, EPCI, Agence de l'eau, services de l'Etat, syndicats de bassin versant, CAUE, départements du Var et des Bouches-du-Rhône, AFB

PARTENAIRES FINANCIERS

Préfecture du Var, Région Sud

PUBLICS CIBLES

Elus, techniciens, habitants

Pour inciter ses communes adhérentes à développer la nature en ville, le Parc propose d'étudier la faisabilité technique et financière de projets de désimperméabilisation et de renaturation d'espaces publics.

Face aux enjeux climatiques, sociaux et environnementaux actuels, l'importance de la végétation dans les espaces urbains n'est aujourd'hui plus à démontrer : lutte contre les îlots de chaleur, amélioration du cadre de vie, accueil de la biodiversité, perméabilité des sols, renforcement du lien social, bien-être physiologique et psychologique, attractivité des territoires, etc. Mais les actions de renaturation peuvent être difficiles à appréhender pour les collectivités et amènent de multiples questionnements : Comment rafraîchir efficacement ? Quelles solutions favoriser pour accueillir la biodiversité et mieux gérer les eaux pluviales ? Comment répondre aux usages et aux attentes des habitants ? Combien ça coûte ? Comment financer les travaux ?

Pour aider ses communes à concrétiser leurs projets, le Parc propose de piloter des études pré-opérationnelles sur des sites démonstrateurs à l'échelle de la parcelle, de la rue ou du quartier.

L'objectif est d'étudier la faisabilité des projets et d'aboutir à un programme d'aménagement spatialisé, phasé et chiffré grâce à des études techniques spécifiques et à une démarche participative. Il s'agit de fournir aux collectivités toutes les clés pour pouvoir solliciter des financements et lancer une mission de maîtrise d'œuvre.

Les projets bénéficiaires sont sélectionnés par l'intermédiaire d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI). Cinq projets ont été sélectionnés en 2025 à l'occasion du premier AMI : la renaturation des espaces extérieurs de

COÛT DE L'ACTION
360 000 €

CHIFFRES CLÉS



5 projets accompagnés en 2025



24 000 m² de superficie totale



7 comités de pilotage



5 ateliers de concertation

l'école élémentaire Fernand Reynaud et de ses abords sur la commune de La Roquebrussanne (83), la création d'un jardin dans la cour de l'Espace Mistral au centre-ville du Beausset (83), la renaturation des espaces extérieurs du groupe scolaire Blaise Pascal sur la commune de Néoules (83), la requalification du cours Négrel Féraud dans le centre-ville de Roquevaire (13) et un plan de désimperméabilisation, de végétalisation et de rafraîchissement du centre ancien de Solliès-Toucas (83).

Démarrées fin 2025, les études se déroulent toutes en trois phases successives : 1. Diagnostic, 2. Scénarios d'aménagement, 3 Programme d'aménagement spatialisé et chiffré. La durée de réalisation et les modalités de concertation sont quant à elles propres à chaque projet : elles dépendent non seulement de la superficie du projet mais également de la complexité des enjeux, des besoins et des ambitions. L'année 2025 fut également marquée par l'organisation d'un voyage d'étude, construit en partenariat avec l'ARBE et le CAUE VAR, dans l'objectif de faire découvrir aux élus et aux techniciens des cours d'école d'ores et déjà réaménagées. L'objectif était d'échanger entre acteurs et de bénéficier de retours d'expériences locales, non seulement d'un point de vue technique mais également d'un point de vue pédagogique.







PATRIMOINE
BÂTI

Travaux de réhabilitation

du chemin des Roys



MESURE 28 : Valoriser la Sainte-Baume comme haut lieu de spiritualité et d'inspiration

CONTACT RÉFÉRENT

Franck BOUVIER, Thierry DARMUZEY

PARTENAIRES TECHNIQUES

Commune de Plan d'Aups, Fondation du Patrimoine, Frères Dominicains, Pays d'Art et d'Histoire Provence Verte et Verdon

PARTENAIRES FINANCIERS

Région Sud, DREAL PACA, Fondation du Patrimoine

PUBLICS CIBLES

Grand public

Le projet de requalification du chemin des Roys (chemin d'accès à la grotte) a fait l'objet d'une étude préalable en 2025. Emprunté depuis le 5^e siècle par les pèlerins et de nombreux rois de France, il est aujourd'hui très pratiqué et fortement dégradé. Les travaux à venir doivent intégrer une reprise qualitative du revêtement, la gestion pluviale et une mise en valeur des éléments patrimoniaux (oratoires, fontaine...), tout en protégeant les milieux naturels.

L'enjeu de revalorisation de ce chemin principal d'accès à la grotte est essentiel. Les problématiques de ravinements sur des pentes fortes à très fortes, mais aussi la fréquentation intense ainsi que le passage des véhicules rendent l'équation à la fois délicate et nécessaire.

L'opération de maîtrise d'œuvre doit redonner à ce chemin un statut, un niveau de sécurité, ainsi qu'une gestion de l'eau et de l'environnement adaptés à son contexte une sécurité et une gestion de l'eau et de l'environnement adaptée à son contexte.

Les objectifs des aménagements à prévoir visent à :

- * stopper la dégradation des milieux naturels aux abords du chemin dans la réserve biologique domaniale (en prenant en compte les écoulements d'eau, en limitant les conséquences de l'érosion, le déversement de la grave compactée dans les milieux, etc.)
- * permettre la mise en valeur d'un site à forte valeur patrimoniale et touristique par le choix d'un revêtement le plus perméable possible, qualitatif pour le confort des piétons tout en étant respectueux des qualités paysagères du site pour limiter le piétinement hors sentier. Cela

implique un aménagement pérenne face aux conditions météorologiques spécifiques et au fort dénivelé

* répondre aux besoins occasionnels d'accessibilité des propriétaires et affectataires de la grotte de la Sainte-Baume (offices religieux, approvisionnement et entretien)

* renforcer la sécurisation du site et des visiteurs



CHIFFRES CLÉS



1 370 mètres linéaires
de surface concernée



20 %
de pente maximum



1 commune concernée
Plan d'Aups Sainte-Baume



5^e siècle
origine du pèlerinage sur
le chemin des Roys



131 855 / an
passages piétons et
véhicules sur le chemin





AGRICULTURE

Lancement d'un nouveau lieu-test agricole

en maraîchage biologique

MESURE 16 : Faciliter la transmission des exploitations agricoles, l'installation de nouveaux agriculteurs et préserver le foncier agricole

COMMISSION

Agriculture

CONTACT RÉFÉRENT

Alaric STEPHAN

PARTENAIRES TECHNIQUES

ADEAR du Var, Petra Patrimonia, Agribiovar

PARTENAIRES FINANCIERS

Région Sud

PUBLICS CIBLES

Porteurs de projet agricole, agriculteurs

Depuis 2020, le Parc participe aux actions de l'espace-test agricole Terreau Paysan, réseau d'acteurs créé en 2013 dans le Var pour accompagner les personnes intéressées par la création d'une activité agricole mais qui souhaitent tester leur projet avant de décider d'une réelle installation.

Le test d'activité permet ainsi aux porteurs de projet agricole de lancer leur projet en conditions réelles mais dans un cadre sécurisé, sur une durée de 1 à 3 ans, en bénéficiant d'un accompagnement administratif et technique, afin de décider de sa poursuite ou d'une réorientation.

Exploitation très diversifiée par le passé, le Domaine de la Suffrène à La Cadière d'Azur s'est ensuite spécialisé dans la viticulture comme beaucoup de domaines de ce terroir réputé. Avec un engagement croissant dans l'agroécologie depuis plusieurs années et une conversion à l'agriculture biologique en 2018, le domaine souhaitait poursuivre la diversification de ses productions par la mise en place d'une activité maraîchère bio.

Suite à un appel à candidatures, une candidate a été retenue début 2025 par le groupe de partenaires et un accompagnement a été lancé pour lui permettre de réaliser un calendrier de démarrage et un prévisionnel économique. Après le démarrage de la production au printemps, plusieurs points individuels et collectifs ont été organisés sur le site, qui a pu voir arriver les premiers légumes à la vente en juin.

Enfin, le site a été mis à l'honneur en novembre lors du Comité de pilotage élargi de Terreau Paysan qui avait lieu à La Cadière et qui a permis à des élus et des acteurs du territoire de découvrir cette démarche.

L'accompagnement de ce projet sera poursuivi en 2026, avec une augmentation des surfaces en culture et de la diversité des légumes produits.

CHIFFRES CLÉS



6 000 m²
de superficie concernée



1 commune touchée
La Cadière d'Azur



1 porteuse
de projet



Appui à la relance

de la culture du câprier



MESURE 18 : Développer un projet alimentaire territorial en favorisant les circuits courts et l'agriculture de proximité

COMMISSION

Agriculture

CONTACT RÉFÉRENT

Alaric STEPHAN

PARTENAIRES TECHNIQUES

Chambre d'agriculture 13, CETA d'Aubagne,
Association Les câpres du Garlaban

PUBLICS CIBLES

Agriculteurs, organismes agricoles,
transformateurs

Dans le cadre de sa stratégie agricole, le Parc souhaite soutenir les filières minoritaires et les cultures patrimoniales du territoire. Le câprier fait partie de cette histoire agricole locale et constitue une réponse intéressante aux enjeux du changement climatique, c'est pourquoi une dynamique de relance de sa culture a été initiée par le Parc fin 2023.

Cultivé en Provence depuis l'Antiquité, le câprier a connu son heure de gloire au 19^e siècle, en particulier sur quelques communes situées à l'ouest du territoire du Parc : Roquevaire, Cuges-les-Pins, Gémenos et Auriol. Sa culture a ensuite été abandonnée après la Première Guerre mondiale, au profit de la vigne, et il ne subsiste aujourd'hui que quelques pieds en production.

Après une première tentative de relance portée par la Chambre d'agriculture 13 en 2018 en collaboration avec le CETA d'Aubagne, de nouveaux acteurs locaux et notamment l'association Les câpres du Garlaban créée en 2023 souhaitent aujourd'hui impulser une nouvelle dynamique pour répondre à une demande croissante en câpres locales.

Privilégiant une approche globale, ce projet de filière poursuit les objectifs suivants :

- * identifier les câpriers encore présents et en production sur le territoire et faire le lien avec les variétés historiquement cultivées pour mettre en évidence une éventuelle continuité
- * multiplier les sujets les plus intéressants en vue d'une conservation

CHIFFRES CLÉS



5 communes touchées

Auriol, Cuges-les-Pins, Gémenos, Le Beausset, Roquevaire



4 réunions organisées



1 stage réalisé

de ce patrimoine végétal et d'une diffusion ultérieure dans le monde agricole local

* assurer le suivi des parcelles expérimentales de câpriers et déterminer les itinéraires techniques les plus adaptés

* calculer le coût de production de cette culture et identifier les débouchés potentiels des produits transformés pour caractériser son modèle économique

* assurer la promotion de cette culture au cours d'un événement grand public pour susciter un intérêt et soutenir l'émergence d'une filière

En 2025, les travaux conduits par le groupe de partenaires ont concerné :

* le suivi technique par le CETA et la chambre d'agriculture 13 de la parcelle expérimentale plantée en câpriers située à Roquevaire chez un viticulteur-maraîcher

* l'accueil par la chambre d'agriculture 13 d'un stagiaire qui a rencontré les différents acteurs concernés par le sujet et compilé les ressources documentaires qui étaient auparavant dispersées

* le démarrage d'un inventaire des câpriers avec notamment une saisie cartographique de leur localisation

Les travaux seront poursuivis en 2026 (sous réserve de financements) avec le lancement d'une étude ethnobotanique, qui pourrait être complétée par des analyses génétiques, afin de répondre aux questionnements liés à l'origine des pieds présents sur le territoire.



Suivi d'expérimentations agroécologiques

en grandes cultures

COMMISSION

Agriculture

CONTACT RÉFÉRENT

Alaric STEPHAN

PARTENAIRES TECHNIQUES

Agribio 04

PARTENAIRES FINANCIERS

LEADER Provence Verte Verdon Sainte-Baume

PUBLICS CIBLES

Agriculteurs

MESURE 17 : Promouvoir une agriculture multifonctionnelle et valoriser ses services sociétaux



L'Europe investit dans les zones rurales

Au-delà de son rôle nourricier, l'agriculture participe à l'entretien des paysages et à la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi le Parc de la Sainte-Baume accompagne les producteurs du territoire dans la mise en œuvre de pratiques agroécologiques, respectueuses de l'environnement et des êtres vivants.

Dans le but de promouvoir ces pratiques auprès du monde agricole et du grand public, le Parc impulse et assure le suivi d'expérimentations depuis 2019 grâce à l'appui de partenaires techniques spécialisés. Au départ, ces suivis concernaient la filière maraîchère, puis ils se sont orientés vers les grandes cultures.

En 2020, deux fiches de capitalisation avaient été produites à partir des expérimentations accompagnées les années précédentes : mise en place de bandes fleuries pour attirer les auxiliaires en maraîchage et utilisation de composts pour améliorer la fertilité du sol en grandes cultures. Un court-métrage avait également été réalisé pour mettre en lumière quatre exploitations du territoire engagées dans des démarches agroécologiques et faire le lien entre pratiques agricoles et préservation de la biodiversité.

En 2025, deux suivis d'expérimentations agroécologiques ont été conduits en grandes cultures :

✳ **Essai de culture de carthame en diversification de rotation sur un domaine viticole à Garéoult.** L'objectif était de vérifier le potentiel de cette plante pour les pollinisateurs et de voir sa résistance aux conditions climatiques. Originnaire du Maghreb, elle est rustique, tolérante au gel et à la sécheresse. Malgré une levée du semis très hétérogène, le rendement

COÛT DE L'ACTION
8 000 €

CHIFFRES CLÉS

estimé était très élevé (= 13,1 q/ha pertes au champ comprises), avec très peu d'adventices observées. La récolte n'a finalement pas pu se faire et tout a été broyé sur place mais cette première mise en culture montre un potentiel intéressant.

* **Essai de trois cultures d'engrais verts en précédent de céréales à Cuges-les-Pins : vesce commune, moutarde blanche et mélange des deux.** D'après les résultats obtenus, le mélange maximise les performances agronomiques, avec une forte production de biomasse qui a l'intérêt d'occuper l'espace et de limiter l'évaporation. Un semis précoce aurait encore plus d'effet favorable pour limiter le développement des adventices.

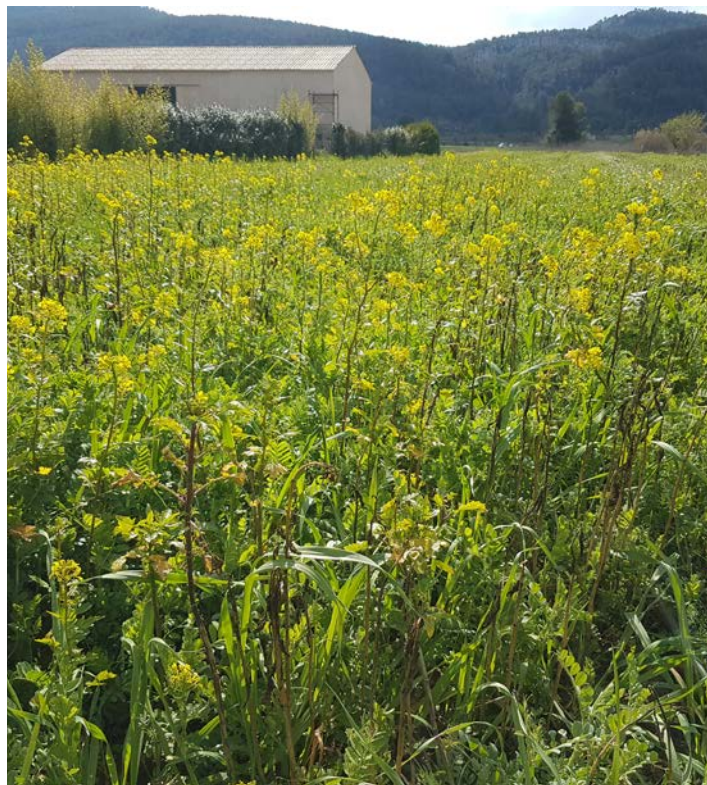
Pour le moment, aucun suivi n'est programmé pour 2026 mais ces suivis seront poursuivis à l'avenir, pourquoi pas sur la filière viticole, production majoritaire du territoire qui a peu été concernée par ces études jusque-là.



2 communes touchées
Cuges-les-Pins, Garéoult



2 suivis d'expérimentation







FORÊT



Les communes du territoire se lancent

dans la certification PEFC pour leurs forêts



MESURE 20 : Appuyer la gestion durable des espaces forestiers

COMMISSION

Forêt

CONTACT RÉFÉRENT

Stéphanie SINGH

PARTENAIRES TECHNIQUES

PEFC PACA, ONF

PUBLICS CIBLES

Communes propriétaires de forêts communales

La Sainte-Baume est un territoire fortement forestier aux multiples enjeux. C'est la raison pour laquelle, le Parc et l'association de certification forestière PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur ont travaillé ensemble pour valoriser l'engagement des communes du territoire en faveur d'une gestion forestière génératrice de bois et respectueuse des paysages et de la biodiversité.

En 2018, sur le périmètre du Parc nouvellement créé, 22 % de la surface forestière publique et privée étaient éco-certifiées PEFC. Face à une demande croissante en bois dans les secteurs de la construction et de l'énergie, aux obligations réglementaires (marchés publics, traçabilité...) ainsi qu'aux attentes des consommateurs en termes de respect de l'environnement, la certification PEFC présente plusieurs avantages pour les propriétaires et les entreprises forestières :

- * une opportunité pour valoriser les bois du territoire : de plus en plus de marchés publics, d'appels d'offres, d'entreprises et de clients exigent du bois certifié, quel que soit le type de produits : papier, construction bois, palette, parquet, mobilier...
- * la promotion du matériau bois : identifié par une marque, le bois PEFC permet d'informer et de rassurer les utilisateurs sur son origine, favorisant ainsi l'usage de cet excellent matériau alliant performances technologiques (résistance), esthétiques et écologiques (lutte contre l'effet de serre)
- * la qualité des interventions forestières : en signant leurs cahiers des charges respectifs, propriétaires et entreprises s'engagent à respecter plusieurs engagements tant sur le plan environnemental qu'éthique et

CHIFFRES CLÉS

social. Les contrôles effectués par l'entité régionale PEFC et des organismes indépendants contribuent à la crédibilité du système et permet une amélioration continue de la gestion des forêts

* la valorisation de son engagement dans le développement durable : l'adhésion à la certification PEFC permet d'utiliser la marque PEFC sur les produits bois et tout document de communication

Ce travail partenarial s'est concrétisé par une forte adhésion des communes du Parc propriétaires de forêts à la certification PEFC. En effet, début 2025, suite à l'adhésion de 13 communes, le taux de surface forestière communale certifiée sur le périmètre du Parc de la Sainte-Baume est passé de 12% (1 350 ha) à près de 70 % (6 500 ha).

Ces 13 nouvelles communes rejoignent l'Etat et le Département des Bouches-du-Rhône qui ont, depuis plus de 20 ans, fait certifier PEFC l'ensemble de leurs forêts (soit une surface de près de 8 300 ha). Ces surfaces s'ajoutent également au 10 000 ha de forêts privées, elles-aussi certifiées PEFC sur le périmètre du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Ainsi, aujourd'hui, ce sont près 24 800 ha de forêt (30% de la surface forestière du Parc, contre 22% en 2018) qui disposent d'une certification PEFC pour leur gestion forestière durable. Forts de ces résultats, le Parc, PEFC PACA et leurs partenaires engageront une action similaire à l'attention des propriétaires forestiers privés en 2026.



24 800 ha
de forêts labellisées

↳ **30 %** de la surface forestière du Parc (contre 22% en 2018)

dont

6 600 ha
pour les forêts domaniales (*État*)

2 632 ha
pour les Espaces naturels sensibles
(*département des Bouches-du-Rhône*)

7 158 ha
pour les forêts communales
(*Auriol, Belgentier, Cuges-les-Pins, Gémenos, La Cadière d'Azur, La Roquebrussanne, Le Beausset, Plan d'Aups Sainte-Baume, Pourrières, Riboux, Saint-Zacharie, Signes, Tourves et Trets*)

10 092 ha
pour les forêts privées
(*61 propriétaires forestiers privés*)

Renouvellement de la labellisation

Forêt d'Exception®



SAINTE-BAUME

MESURE 19 : *Définir une politique forestière territoriale multifonctionnelle*

MESURE 31 : *Organiser la fréquentation raisonnée des espaces naturels*

COMMISSION

Forêt, Tourisme, Accueil et Sports de nature

CONTACT RÉFÉRENT

Thierry DARMUZEY, Tiphaine FERMI

PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF, État, Région Sud, communes, Frères Dominicains

PUBLICS CIBLES

Visiteurs de la forêt domaniale de la Sainte-Baume

Le Forêt domaniale de la Sainte-Baume n'est pas une forêt comme les autres. Elle fait partie des 16 Forêts d'Exception® nationales. Depuis sa labellisation en 2018, la Forêt d'Exception® de la Sainte-Baume a su devenir un exemple de gestion grâce à un partenariat solide entre le Parc et l'Office National des Forêts. De nombreux projets ont pu être réalisés au cours des six dernières années.

La signature d'un nouveau contrat pour la période 2025-2029 est la preuve de l'engagement renouvelé de l'ensemble des partenaires : Etat, Région Sud, communes, Frères dominicains, ONF et Parc.

Le nouveau contrat signé le 8 octobre 2024 s'inscrit dans la continuité, mais impose aussi de nouveaux défis : la recherche permanente d'un équilibre délicat entre la protection d'un patrimoine naturel fragile et l'accueil de visiteurs désireux de découvrir la beauté de ce lieu. Notre mission est de permettre cette découverte tout en garantissant le respect et la préservation de cet environnement précieux.

Le 25 septembre 2025, une délégation de la Sainte-Baume est allée présenter le nouveau contrat de projet à Paris devant un jury constitué du Comité National d'Orientation (CNO) au siège de l'Office National des Forêts. Après avoir présenté les actions réalisées dans le cadre du premier contrat de projet ainsi que le bilan associé, les grands objectifs et les actions envisagées pour les cinq prochaines années ont pu être exposés.

À l'issue de la délibération du jury, nous avons eu le plaisir d'apprendre le renouvellement du label, accordé avec un avis favorable à l'unanimité, accompagné de quelques recommandations. Le jury a salué la qualité de notre projet, pouvant être une référence pour les prochaines forêts à passer par là.

CHIFFRES CLÉS



2 078 ha
de superficie concernée

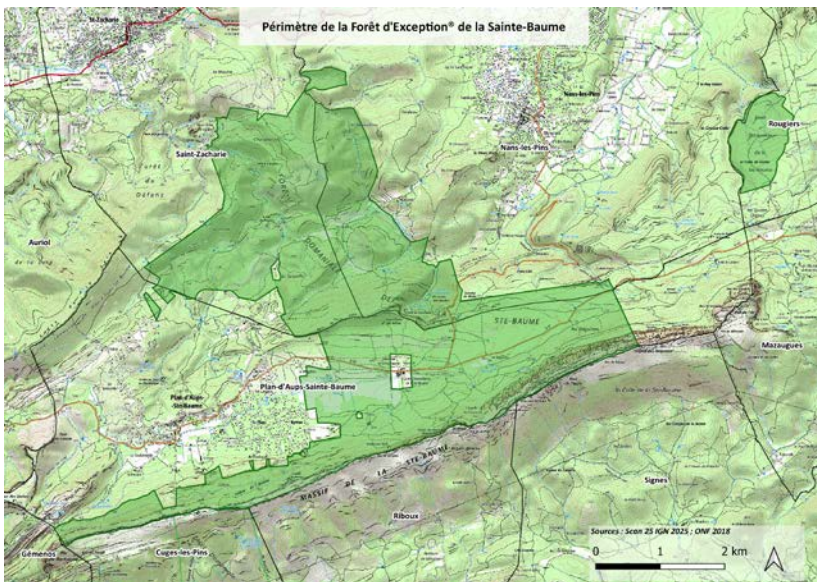


1 comité
de pilotage



4 communes
concernées

Nans-les-Pins, Plan d'Aups Sainte-Baume, Rougiers et Saint-Zacharie







TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Accompagnement des communes

à l'obtention du label Villes et Villages étoilés



MESURE 15 : Encourager les économies d'énergie et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

COMMISSION

Transition énergétique

CONTACT RÉFÉRENT

Stéphanie SINGH

PARTENAIRES TECHNIQUES

Association Nationale pour le Prélèvement du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN), Territoire d'Énergie 83, Équipes des communes d'Évenos, La Roquebrussanne, Méounes lès Montrieux, Néoules, Plan d'Aups, Riboux, Roquefort La Bédoule, Signes

PUBLICS CIBLES

Communes

Élaboré par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), le label Villes et villages étoilés, qui a déjà été décerné à plusieurs municipalités en France, récompense par l'attribution d'une à cinq étoiles les communes qui œuvrent pour atténuer la pollution lumineuse par divers biais.

Face à la multiplication des sources lumineuses, il est aujourd'hui nécessaire de repenser la place de l'éclairage public et de réduire son empreinte sur le monde nocturne. L'éclairage public doit rester un outil fonctionnel pour éclairer justement et efficacement : de la lumière au bon endroit, au bon moment et à la bonne intensité. C'est pourquoi, conduire des actions en faveur d'une diminution de l'éclairage public permettra :

- * de dépenser moins d'argent public
- * de réduire les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre
- * de protéger la biodiversité
- * d'améliorer notre cadre de vie (qualité du sommeil et respect des cycles biologiques jour/nuit, observation des étoiles)

Depuis 2019, le Parc travaille sur la thématique de la préservation de l'environnement nocturne pour répondre à ses objectifs de transition énergétique et écologique. Plusieurs actions ont été menées depuis lors :

- * l'accompagnement de 6 communes à la candidature 2019 « Villes et

CHIFFRES CLÉS

Villages Etoilés » ayant abouti à l'obtention d'une labellisation « 1 étoile » pour les communes d'Auriol et de Riboux

* le financement de diagnostics d'amélioration de l'éclairage public pour 5 communes en 2021 et 2022 (Riboux, Plan d'Aups Sainte-Baume, Évenos, Méounes-lès-Montrieux, Néoules)

* l'accompagnement de 7 communes à la candidature 2024 « Villes et Villages Etoilés » (Riboux, Evenos, Plan d'Aups Sainte-Baume, La Roquebrussanne, Roquefort-la-Bédoule, Signes, Néoules). En plus des communes accompagnées, la commune de Méounes-lès-Montrieux a également candidaté à cette édition

Les résultats, publiés le 30 septembre, ont dévoilé les communes ayant décroché le label : Riboux conserve son étoile, Évenos, Méounes-lès-Montrieux, Néoules, Roquefort-la-Bédoule & Signes décrochent 1 étoile, Plan d'Aups Sainte-Baume et La Roquebrussanne décrochent 2 étoiles. Avec la commune d'Auriol qui avait décroché 1 étoile lors de l'édition de 2020, ce sont dorénavant 9 communes du Parc qui sont labellisées.

Ces actions et ces distinctions doivent permettre d'encourager les communes à adopter de nouvelles pratiques et faire reconnaître leur engagement en faveur de la préservation de la nuit. Le label récompense avec 1 à 5 étoiles les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne en adoptant une approche globale qui prend en compte le confort, la sécurité, la santé, la maîtrise économique et énergétique, la biodiversité et les citoyens.



9 communes labellisées

Pour consulter la carte des communes étoilées :







TOURISME & CULTURE

Résidence d'artiste :

"Terres de légendes"



MESURE 28 : Valoriser la Sainte-Baume comme haut lieu de spiritualité et d'inspiration

MESURE 34 : Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités et au respect du territoire

COMMISSION

Culture, Éducation & Interprétation

CONTACT RÉFÉRENT

Benoît MILAN

PARTENAIRES TECHNIQUES

Commune de Tourves, commune du Beausset, Académie de Nice, Lycée Agricole Provence Verte, Ecomusée départemental des 4 frères, Montrieux-le-Hameau, l'Oseraie du possible, Farfadets Wood, Galipot

PARTENAIRES FINANCIERS

DRAC PACA, Région Sud

PUBLICS CIBLES

Grand public, scolaires

En 2025, le Parc de la Sainte-Baume, avec le soutien de la DRAC PACA et de la Région Sud accueille en résidence Julien BLATTEAU, un architecte concepteur pour explorer les dimensions légendaires et oniriques du territoire.

L'objectif de ce projet est de favoriser l'accès à la culture en milieu rural, en adoptant une approche sensible du territoire à travers l'éducation artistique et culturelle, tant pour les plus jeunes que pour les adultes. Cette résidence de création et de médiation permet d'expérimenter des démarches d'actions culturelles participatives et d'explorer les thématiques identitaires du territoire en collaboration avec ses habitants.

Pour cette première résidence organisée par le Parc, l'artiste a été invité à investir le nord et le sud du massif de la Sainte-Baume. Son projet proposait une exploration des savoir-faire ancestraux et des matériaux traditionnels, tels que la pierre sèche, le bois et la fibre végétale. L'originalité du projet était d'être construit durant des ateliers participatifs. Les deux œuvres-refuge réalisées sont le fruit d'une conception multi partenariale et intergénérationnelle sur le territoire du Parc.

Dans le cadre scolaire, les élèves ont découvert le métier d'architecte, furent initiés à la réalisation de maquette pour exprimer leurs visions, ont rencontré de nombreux acteurs du territoire, pratiqué des ateliers de marqueterie de paille et de tissage de fibre végétale. Les deux refuges, SAULI réalisé en partie en tressage de saule dans les gorges du Caramy et CANI conçu à partir de cannes de Provence, sont le fruit du travail

COÛT DE L'ACTION
15 000 €

collaboratif d'une centaine d'élèves et de leurs enseignants, ravis par ce projet. Le grand public n'est pas en reste, de nombreux ateliers ont été organisés sur le territoire, notamment à l'Ecomusée départemental des 4 frères et à Montrieux-le-Hameau pour compléter les éléments constitutifs des œuvres.

Julien nous a fait découvrir des outils et du matériel que nous n'avions jamais utilisés, le fendoir était impressionnant, mais nous avons maîtrisé son utilisation. Pour les différents tressages, heureusement que nous étions en groupe, à plusieurs on a pu réussir.

Les élèves de la classe de CM2 de Méounes-lès-Montrieux

CHIFFRES CLÉS



230 participants
aux ateliers



85 élèves
impliqués



276
journées-élèves



2 œuvres-refuges
créées de manière
collaborative

*installées sur les communes
du Beausset et de Tourves*



Déploiement de la marque

Valeurs Parc naturel régional



MESURE 18 : Développer un projet alimentaire territorial en favorisant les circuits courts et l'agriculture de proximité

MESURE 23 : Structurer et développer une offre touristique authentique et écoresponsable

COMMISSION

Agriculture, Tourisme, Accueil & Sports de nature

CONTACT RÉFÉRENT

Mélaine CACHET-GAUJARD, Mathilde MIGUET,
Alaric STEPHAN

PARTENAIRES TECHNIQUES

Fédération des Parcs naturels régionaux, Réseau
des Parcs naturels régionaux de la Région Sud

PUBLICS CIBLES

Professionnels du tourisme, agriculteurs et
artisans

Le réseau des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc en Sainte-Baume compte désormais 34 professionnels engagés (hébergeurs, agriculteurs, guides, artisans d'art et séjours). Ils portent et partagent les valeurs sociales et écologiques du Parc.

Nationale et collective, la marque Valeurs Parc repose sur trois valeurs fondamentales : le respect de la nature, l'épanouissement des femmes et des hommes et le développement économique local.

Attribuée pour une durée de 5 ans, elle permet aux entreprises situées sur le territoire du Parc de s'engager dans des démarches communes et solidaires, de structurer une offre de produits et services authentiques et responsables.

Sélectionnés à partir de cahiers des charges exigeants, les produits et services Valeurs Parc s'inscrivent dans une démarche de transition écologique. Ces productions et prestations sont réfléchies pour réduire au maximum leurs impacts environnementaux.

L'année 2025 a vu le réseau des bénéficiaires de la marque s'enrichir de trois nouveaux membres : un hébergeur à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, un accompagnateur en moyenne montagne à Néoules et un photographe proposant des balades-photos à Roquefort-la-Bédoule.

7 professionnels du tourisme et 2 agriculteurs du réseau, arrivés cette année au terme de leurs 5 ans d'attribution de la marque, ont quant à eux renouvelé leur engagement auprès du Parc.

Pour poursuivre cette dynamique de déploiement engagée en 2019, le Parc s'appuie sur ses partenaires autour d'actions de communication et

de valorisation :

- * organisation de shootings photos et production de supports promotionnels à destination des professionnels

- * propositions d'activités, de visites et de séjours mettant en avant les bénéficiaires de la marque sur le nouveau site national Destination Parcs

Deux temps forts collectifs ont également eu lieu cette année pour permettre au réseau de se retrouver et d'échanger :

- * un « apéro Valeurs Parc » organisé au printemps chez un agriculteur

- * la traditionnelle rencontre collective annuelle qui a eu lieu en hiver chez un hébergeur



CHIFFRES CLÉS



34 bénéficiaires de la marque



3 nouveaux bénéficiaires



9 renouvellements de la marque

↳ **7** sur la partie tourisme

↳ **2** sur la partie agriculture



2 rencontres collectives organisées





FRÉQUENTATION & SPORTS DE NATURE

Aménagement, restauration & valorisation

des gorges du Caramy



MESURE 31 : Organiser la fréquentation raisonnée des espaces naturels

COMMISSION

Tourisme, Accueil & Sports de nature

CONTACT RÉFÉRENT

Tiphaine FERMI

PARTENAIRES TECHNIQUES

Mairie de Tourves (maître d'ouvrage), Altea experts (maître d'œuvre), Bois et Jardins (entreprise travaux), Markedia (entreprise signalétique d'interprétation), Pic Bois (fabrication du mobilier)

PARTENAIRES FINANCIERS

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, État, Fondation du patrimoine, Agence de l'eau RMC, commune de Tourves

MEMBRES DU COPIL

Commune de Tourves, Syndicat mixte de l'Argens, Département du Var, communauté d'agglomération Provence verte, Association d'histoire populaire tourvaine, association de randonnée de Tourves, AAPPMA le Caramy, office de tourisme Provence verte et Verdon, Office national des forêts

PUBLICS CIBLES

Grand public

Les gorges du Caramy constituent l'un des sites les plus fréquentés du Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Situé sur la commune de Tourves, cet espace naturel remarquable présente une grande richesse écologique : il est classé Natura 2000 et référencé comme zone humide remarquable à l'échelle régionale. Compte tenu de ces enjeux et de la fréquentation croissante du site, un suivi et une gestion renforcés sont menés depuis de nombreuses années.

Sur la base d'un plan de gestion élaboré en 2021, des travaux d'aménagement, de restauration écologique et de valorisation ont été conduits de novembre 2024 à septembre 2025. Ce projet concrétise plusieurs années de collaboration entre la commune de Tourves et le Parc, avec l'appui de partenaires techniques et financiers. L'augmentation progressive de la fréquentation a entraîné des dégradations des milieux naturels, rendant nécessaire une amélioration de l'accueil du public et une meilleure canalisation des usages afin de préserver ce site fragile. Les aménagements, très intégrés au paysage, visent à permettre aux visiteurs de profiter pleinement du site tout en limitant leur impact sur les milieux naturels.

Une première phase de travaux s'est concentrée sur l'espace d'accueil : réaménagement du parking, plantation d'une noue, délimitation des places de stationnement, création d'un parking vélo et installation de panneaux d'information. La prairie adjacente a quant à elle été fauchée et équipée d'assises. Le kiosque a été revalorisé et des toilettes sèches ont été installées, contribuant à la création d'un espace d'accueil du public qualitatif et fonctionnel.

COÛT DE L'ACTION

348 693 €

CHIFFRES CLÉS

Par ailleurs, un sentier d'interprétation et un cheminement en boucle ont été aménagés entre le parking et la ferme Rimbert afin de faire découvrir aux visiteurs les richesses naturelles et culturelles du site. Outre la conception de supports pédagogiques, des travaux forestiers (débroussaillage, élagage) ont été réalisés, ainsi que l'installation de dispositifs de canalisation du public par des mises en défens en matériaux biosourcés. Deux traversées de la rivière Caramy en pas japonais ont également été créées.

La protection des secteurs les plus sensibles a constitué le troisième volet de ce chantier d'envergure. L'accès à la source Lieutaud a été fermé par l'installation d'une barrière. De nombreux sentiers non officiels ont été neutralisés à l'aide de mises en défens en fagots de bois. Une expérimentation de génie écologique a également été menée afin de revégétaliser et stabiliser certaines berges, grâce à la plantation de végétaux hydrophiles et à la reconstitution de berges par une technique d'enchevêtrement de branches, de terre et de « tapis » de fibres végétales. Il est à espérer que les visiteurs prennent soin de ces nouveaux aménagements.



3,4 km

de sentier d'interprétation



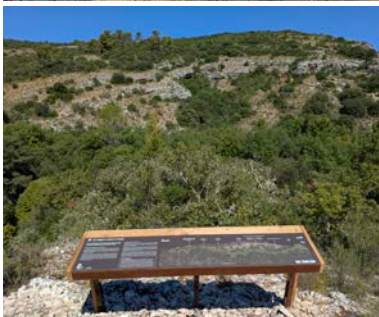
1 réunion de chantier par semaine pendant 10 mois



3 réunions pour la création du sentier d'interprétation



11 panneaux installés



Animation de la charte

des manifestations sportives écoresponsables



MESURE 32 : *Coordonner une gestion maîtrisée des sports de nature*

COMMISSION

Natura 2000, Tourisme, Accueil & Sports de nature

CONTACT RÉFÉRENT

Gaëtan AYACHE, Mathilde MIGUET

PARTENAIRES TECHNIQUES

Cellule SIT PACA

PUBLICS CIBLES

Organisateurs de manifestations sportives en espace naturel

Face à la multiplication des manifestations sportives en espace naturel, notamment les trails, le Parc a décidé d'accompagner les organisateurs qui le souhaitent dans leurs choix d'itinéraire et dans l'organisation de ces événements dans le respect de la biodiversité locale et des réglementations en vigueur.

Lors d'une manifestation sportive en espace naturel, les problématiques de gestion de la fréquentation se concentrent dans le temps et dans l'espace. De nombreuses manifestations sportives emblématiques se déroulent dans le massif de la Sainte-Baume et plus particulièrement en site Natura 2000.

Pour répondre à cette problématique, une charte des manifestations écoresponsables a vu le jour. Elle propose aux organisateurs volontaires de s'inscrire dans une démarche de développement durable dans l'ensemble des composantes logistiques :

- * qualité de l'accueil, du balisage et des itinéraires
- * protection des milieux naturels
- * consommation responsable
- * gestion des déchets
- * valorisation du territoire

Les organisateurs procèdent à une autoévaluation pour calculer leur niveau d'engagement et d'écoresponsabilité en fonction des critères ci-dessus. La charte met en avant différents niveaux d'engagement et différentes actions possibles du Parc, dont la reconnaissance



“Manifestation écoresponsable”, la mise à disposition de balises réutilisables pour limiter l’utilisation de balises en plastique, ainsi qu’une présence sur le lieu de la course.

En 2025, cinq organisateurs de manifestation sportive ont obtenu la reconnaissance “Manifestation écoresponsable” par le Parc.

Le Parc a participé à certains de ces événements par la tenue d’un stand d’accueil tout au long des manifestations. Les visiteurs et coureurs ont pu y trouver des informations sur le Parc, sur les balades et randonnées du territoire, ainsi que sur la faune et la flore peuplant les communes du massif de la Sainte-Baume.

CHIFFRES CLÉS



5 manifestations reconnues écoresponsables



5 communes concernées

Auriol, Cuges-les-Pins, Gémenos, Nans-les-Pins, Signes



3 900 participants aux courses



Patrouilles en espace naturel et sensibilisation

du public par les écocardes et la Garde Régionale Forestière



MESURE 31 : *Organiser la fréquentation raisonnée des espaces naturels*

COMMISSION

Tourisme, Accueil & Sports de nature

CONTACT RÉFÉRENT

Claire CEONE, Nikita MELUSSI

PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF, DDTM 13/83, SDIS 13/83, policiers municipaux & ruraux, gendarmeries, Départements du Var et des Bouches-du-Rhône, communes adhérentes, ADCCFF 13/83, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Entente Valabre

PARTENAIRES FINANCIERS

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, DREAL, Métropole Aix-Marseille-Provence

PUBLICS CIBLES

Grand public

Depuis 2018, le Parc s'est engagé dans la gestion et le suivi de la fréquentation du public sur ses sites emblématiques. Il dispose de deux écocardes à l'année, d'une équipe d'écocardes saisonniers sur les ailes de saison ainsi que de Gardes Régionaux Forestiers (GRF) présents sur la période estivale.

La présence des gardes sur le terrain permet au Parc de recueillir des informations sur la fréquentation des espaces naturels, de poursuivre le travail de sensibilisation sur le risque incendie, d'éclairer les visiteurs sur les comportements à adopter en espace naturel et de les informer sur les patrimoines naturels et culturels à découvrir sur le territoire.

La reconduction des dispositifs de renfort d'écocardes d'avant-saison et de la Garde Régionale Forestière en 2025 a démontré une nouvelle fois toute son efficacité. Ces campagnes de sensibilisation servent l'intérêt de diffuser des messages importants aux publics, en termes de réglementation des espaces naturels et particulièrement sur le risque incendie en été.

Cette huitième saison aura accueilli 6 gardes saisonniers en ailes de saison (4 au printemps, 2 en septembre) et 18 durant la période estivale en plus des 2 écocardes permanentes. Que ce soit dans les massifs forestiers, sur les marchés, dans les campings, les centres de loisirs, auprès de camps de scoutisme, ou encore à l'occasion de festivals de plein air, la présence des gardes participe à donner de la visibilité aux actions de la Région Sud dans la lutte contre les incendies, ainsi qu'au Parc et à ses missions. Cette année, deux nouveaux secteurs de patrouille en espace naturel se sont ajoutés : une patrouille pédestre au

COÛT DE L'ACTION
180 000 €

CHIFFRES CLÉS

Grand Laoucien ainsi qu'une patrouille en VTAE a été mise en place dans le secteur de Roussargue et du belvédère de l'Espigoulier. Cela a confirmé la pertinence de la présence de gardes dans cette zone plébiscitée pour le bivouac (places à feu) et les arrêts minutes pour admirer la vue et allumer une cigarette...

Les jours de fermeture de massif, bien plus nombreux cette année, ont démarré dès le mois de juillet. La collaboration avec les partenaires de terrain (ONF, CCF, Sapeurs-forestiers, Gendarmerie) a de nouveau été primordiale sur ces journées où les tensions avec les visiteurs sont plus importantes.

Au total, 30 974 personnes auront été sensibilisées au risque incendie durant la saison estivale (plus de 68% des visiteurs comptabilisés) et 18 988 visiteurs touchés par les messages des écogardes sur les ailes de saison. Les statistiques ont cette année montré que le taux de connaissance sur la réglementation du risque incendie semble progresser (34% en 2024 à 45% en 2025). Les incendies survenus dans les Corbières et sur Marseille et leur forte médiatisation ont, entre autres, contribué à renforcer cette culture du risque et à faire connaître au grand public les mesures de prévention existantes dans notre région telles que les restrictions d'accès aux massifs.



14 sites de surveillance en espace naturel



13 animations du jeu risque incendie

dans **7** structures d'accueil et de loisirs



2 manifestations en plein air



7 marchés hebdomadaires

Auriol, Brignoles, Garéoult, Le Beausset, Nans-les-Pins, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Trets



17 communes touchées

Auriol, Brignoles, Garéoult, Gémenos, Méounes-lès-Montrieux, Le Beausset, Le Castellet, Mazaugues, Nans-les-Pins, Néoules, Plan d'Aups Sainte-Baume, Riboux, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Saint-Zacharie, Signes, Tourves, Trets



19 journées de fermeture de massif





ÉDUCATION AU TERRITOIRE

Les Rendez-Vous du Parc :

Sorties, conférences & animations



MESURE 34 : *Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités et au respect du territoire*

COMMISSION

Culture, Éducation & Interprétation

CONTACT RÉFÉRENT

Mélaïne CACHET-GAUJARD

PARTENAIRES TECHNIQUES

Office de tourisme intercommunautaire Provence verte et Verdon

PARTENAIRES FINANCIERS

Agence de l'eau RMC, Région, DRAC

PUBLICS CIBLES

Grand public

Comme chaque année, le Parc propose des sorties à destination des habitants et des visiteurs pour leur faire découvrir le territoire, au travers de thématiques et de disciplines variées. Fruit d'un travail collaboratif entre le Parc et ses partenaires, la programmation 2025 des « Rendez-vous du Parc » a pu compter 25 animations entre avril et novembre.

Les Rendez-vous du Parc sont l'une des expressions concrètes de la mission de sensibilisation et d'éducation au territoire du Parc.

Ces manifestations ouvertes au public ont été proposées gratuitement d'avril à novembre. Au programme : démonstrations, initiations, visites commentées, conférences, ciné débat et bien d'autres événements.

En 2025, la programmation des animations grand public en lien avec la résidence d'artiste « Terres de légendes » est venue s'ajouter aux sorties habituelles prévues dans la programmation des « Rendez-Vous ». Autre nouveauté 2025, la thématique de l'eau était mise à l'honneur avec une programmation spécifique permise grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Une série de sorties co-construites avec le Conseil citoyen du Parc, sur le thème de la géologie et de l'hydrologie a également complété l'offre.

Par ailleurs, un dépliant générique a remplacé la brochure classique. Distribué de la même manière dans les offices de tourisme et lieux d'accueil du public sur le territoire, ce dernier renvoyait vers une page internet spécifique intégrant toutes les informations des sorties prévues.



COÛT DE L'ACTION
587 €

Grâce à cette nouvelle programmation de 25 sorties prévues avec 21 partenaires et sur 15 communes du territoire, près de 300 personnes ont pu (re)découvrir les patrimoines naturels, culturels, le terroir et les savoir-faire.

Afin de compléter l'offre « Rendez-vous du Parc », les sorties de nos partenaires ayant lieu sur le territoire ont pu être valorisées via l'agenda en ligne du Parc et une newsletter mensuelle dédiée.



CHIFFRES CLÉS



8 000
flyers imprimés



25 sorties programmées

dont **22** qui se sont tenues



15 communes touchées

Méounes-lès-Montrieux, Gémenos, Tourves, Plan d'Aups, Néoules, Belgentier, Trets, Nans-les-Pins, Mazaugues, Rougiers, Saint-Zacharie, Le Beausset



21 partenaires animateurs



300
participants aux sorties

Dispositifs scolaires 2025-2026 :

éduquer aux enjeux de l'eau



MESURE 34 : *Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités et au respect du territoire*



COMMISSION

Culture, Éducation & Interprétation

CONTACT RÉFÉRENT

Benoît MILAN

PARTENAIRES TECHNIQUES

CPIE Atelier bleu- Côte provençale, S'PECE, Autres regards, Jardin-forêt des étangs, Planète sciences Méditerranée, Green Concept Environnement, SpéléH2O, Maison Régionale de l'Eau

PARTENAIRES FINANCIERS

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

PUBLICS CIBLES

Scolaires premier et second degrés

Grâce à un soutien financier de l'Agence de l'eau, de nombreux projets scolaires ont vu le jour en 2025-2026. Ces derniers, en lien direct avec les grands enjeux liés à l'eau du territoire, sont proposés aux écoles, collèges et lycées des communes du Parc. Ils sont autant de reflets éducatifs des projets structurants menés par l'équipe opérationnelle du Parc.

Sept projets thématiques ont été construits avec les membres du réseau éducation et proposés aux enseignants pour un total de 30 classes touchées et 1302 journées-élèves. De nombreux membres du réseau éducation du Parc finalisent en ce moment ces projets dans les classes du territoire.

- * le risque sécheresse et sa gestion : comprendre l'importance des économies d'eau et la limitation de ses usages
- * comprendre, préserver et restaurer les ripisylves : un atout majeur pour les cours d'eau face au changement climatique
- * le fragile équilibre de la vie de l'écosystème rivière : l'exemple d'une espèce exotique envahissante
- * la vulnérabilité des masses d'eau souterraines - approche spéléo : enjeux locaux de préservation de l'eau potable
- * la diversité des zones humides du Parc : quels rôles pour la biodiversité ?
- * les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : enjeux qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau

COÛT DE L'ACTION

45 000 €

* comment s'organise la gestion de la ressource en eau : jeu de rôle - vers une gestion intégrée et concertée

Parallèlement à ces projets scolaires, un livret scolaire "La Sainte-Baume à la loupe 2 - la cart'EAU du Parc" ainsi qu'un nouveau Plan académique de formation dédié aux enjeux de l'eau sont en cours d'élaboration.



CHIFFRES CLÉS



1 brochure
éditée



30 classes
impliquées



1 302
journées-élèves



Radio Grenouille, des podcasts

créés par les élèves pour les élèves



MESURE 34 : *Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités et au respect du territoire*



COMMISSION

Culture, Éducation & Interprétation

CONTACT RÉFÉRENT

Benoît MILAN

PARTENAIRES TECHNIQUES

Radio Grenouille

PARTENAIRES FINANCIERS

DRAC PACA

PUBLICS CIBLES

Deux classes du premier degré

Dans le cadre d'un financement de la DRAC PACA intitulé « Education aux médias », le Parc a fait appel à Radio Grenouille, une radio marseillaise pour intervenir auprès de deux classes inscrites dans le dispositif « À l'école du Parc ».

L'idée derrière ces podcasts ? Présenter les métiers de la radio aux élèves, leur faire rencontrer des réalisateurs radiophoniques, découvrir ce média, ses métiers, son univers, acquérir des savoir-faire en lien avec les pratiques de la radio, apprendre à témoigner, raconter, questionner un projet de classe. L'objectif était également de partager leur expérience et leur vision du territoire et de valoriser leurs projets de l'année en lien avec « À l'école du Parc » :

- * « Comment cohabiter avec le loup » avec la classe de CP de Vanessa ODRAT de l'école Fernand Reynaud de La Roquebrussanne pour l'académie de Nice
- * « Les glaciers de la Sainte-Baume » avec la classe de CM1 de Nathalie FERRY de l'école Claire Dauphin d'Auriol pour l'académie d'Aix-Marseille

COÛT DE L'ACTION

4 700 €

CHIFFRES CLÉS



2 podcasts
thématiques



2 classes
impliquées



2 communes
Auriol et La Roquebrussanne

La classe des CP a été heureuse d'avoir obtenu le projet « Radio têtard » cette année. Ce projet a initié les élèves au monde de la radio. Dans le cadre de notre projet de classe et même de cycle 2 • Comment cohabiter avec le loup ? • nous avons eu la chance de pouvoir faire une émission radio « comme les grands ». Nous avons ainsi raconté notre travail de l'année avec nos randonnées et nos intervenants : Charlotte et Mathias les chevriers de notre village, et Olivier Soulier-Versini, guide naturaliste spécialiste du loup. Merci encore !

Vanessa ODRAT pour la classe de CP de l'école Fernand REYNAUD de La Roquebrussanne

Les interventions de Radio Grenouille ont été très intéressantes et enrichissantes pour les élèves. Ils ont beaucoup apprécié de découvrir l'univers de la radio et ont pris conscience que parler derrière un micro n'était pas si simple ! Un élève a même dit : « C'est plus dur qu'on croit de parler sans stress ! » Ils ont été enchantés du rendu final et très fiers d'avoir pu participer à ce projet. Cette expérience a aussi permis de renforcer notre travail en classe sur le projet des glaciers en donnant une dimension ludique et concrète aux apprentissages. Un grand merci aux intervenants Jean-Baptiste et Nelly pour leur bienveillance et leur professionnalisme !

Nathalie FERRY pour la classe de CM1 de l'école Claire DAUPHIN d'Auriol



Retrouvez les deux podcasts thématiques
en ligne sur l'espace éducation du Parc

Espace Éducation

Médiation scolaire pour lutter contre les déchets

et réduire les risques de pollution des eaux souterraines



COMMISSION

Culture, Éducation & Interprétation

CONTACT RÉFÉRENT

Claire CEONE, Benoît MILAN

PARTENAIRES TECHNIQUES

Planète Sciences Méditerranée, Green Concept
Environnement

PARTENAIRES FINANCIERS

Région Sud

PUBLICS CIBLES

Scolaires premier et second degrés

MESURE 13 : Soutenir la valorisation des déchets et la résorption des dépôts sauvages

Lauréat de l'appel à projet régional "Ensemble pour une nature zéro déchet plastique", le Parc bénéficie de financements de la Région Sud afin de mener des actions opérationnelles, de suivi et de sensibilisation s'inscrivant dans sa stratégie de lutte contre les déchets abandonnés. En effet, chaque année, quelques 150 000 tonnes de déchets plastiques sont produites dans la région et malgré les progrès réalisés dans leur captation et leur traitement, de trop nombreux déchets abandonnés viennent encore polluer les écosystèmes terrestres et marins. Ils se répandent en surface, se morcellent puis gagnent les profondeurs de nos massifs calcaires, polluant de micro et de nano particules nos précieuses ressources en eaux souterraines.

Dans le cadre de ce projet, les élèves de 6 classes de cycle 3 et de collège sont accompagnés par les médiateurs de Green Concept et de Planète Sciences Méditerranée afin de les sensibiliser à cette problématique cruciale pour notre territoire, représentant un total de 300 journées-élèves. Ce projet visant le cycle 3 (CM1 - CM2 - 6^e) s'appuie sur un ensemble d'objectifs pédagogiques visant à :

- * Comprendre le cycle de l'eau en terrain calcaire, connaître les chemins de l'eau : de l'eau de pluie météorique jusqu'aux sources, en passant par les réservoirs karstiques
- * Aborder les usages de l'eau, comme ressource essentielle pour les sociétés humaines, en lien avec le cycle domestique de l'eau
- * Comprendre la vulnérabilité des masses d'eau souterraines en milieu karstique face aux risques de pollution issue des déchets abandonnés

COÛT DE L'ACTION
8 000 €

CHIFFRES CLÉS

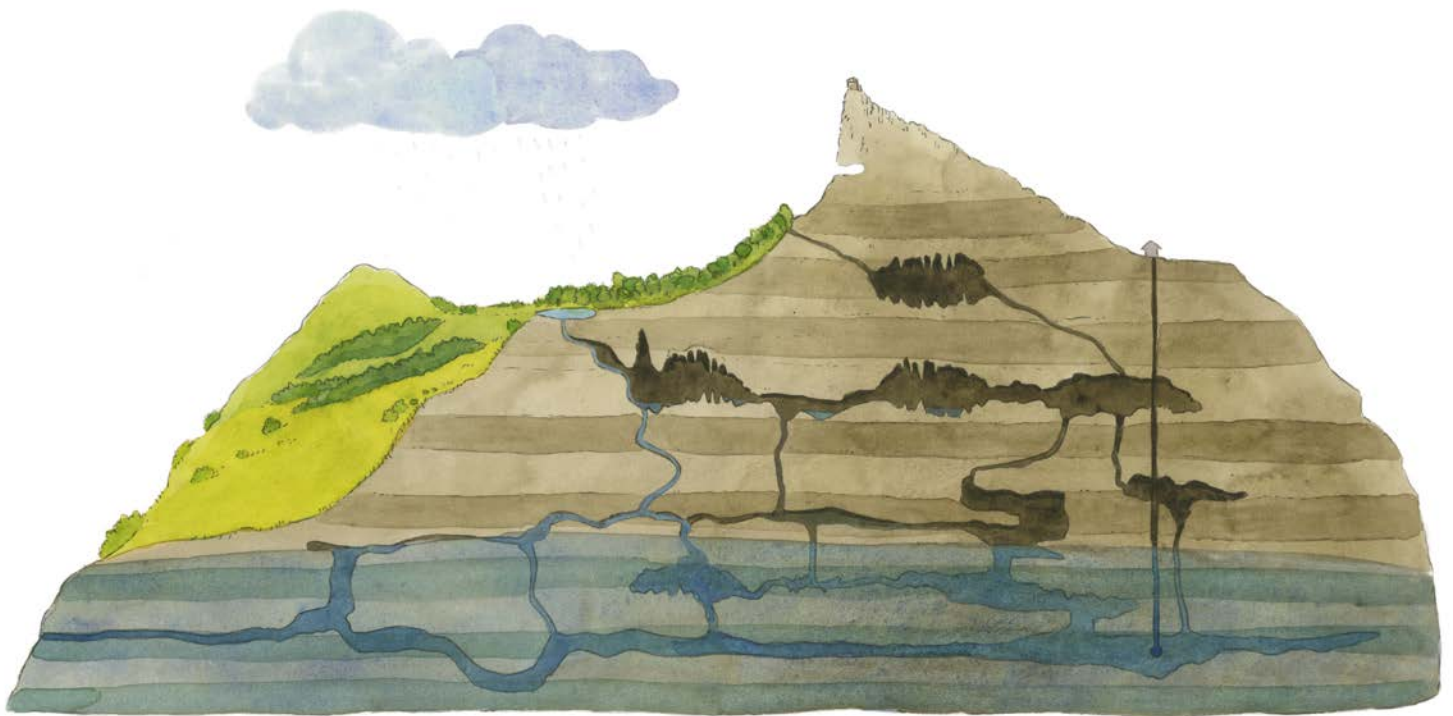
- * Sensibiliser au processus de dégradation de la macro à la micro-pollution des eaux, du polluant visible et identifiable à la pollution insidieuse et invisible (on exclut ici les pollutions de types chimique et organique)
- * Questionnement et identification des principaux domaines d'activités et comportements générateurs de ces déchets
- * Adopter des comportements écoresponsables vis-à-vis de la préservation de la ressource et des habitats naturels.



6 classes
impliquées



300
journées-élèves



Outil pédagogique sur les eaux souterraines de la Sainte-Baume © Émilie VANVOLSEM



Jean MANUPELLI

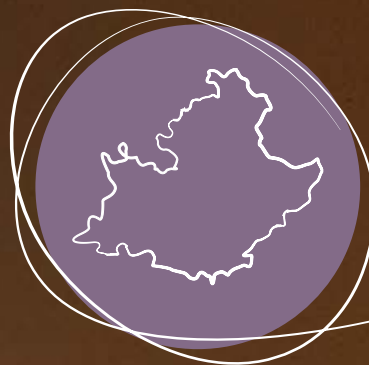
Président du Réseau
régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

PARCS NATURELS
de Provence-Alpes-Côte d'Azur



GION

seau des Parcs naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur



PARTICIPATION AUX RÉSEAUX

ATURELS RÉGIONAUX
nce-Alpes-Côte d'Azur

PARCS
NATURELS
REGIONAUX

NI
PZI

Provence
Alpes
Côte d'Azur

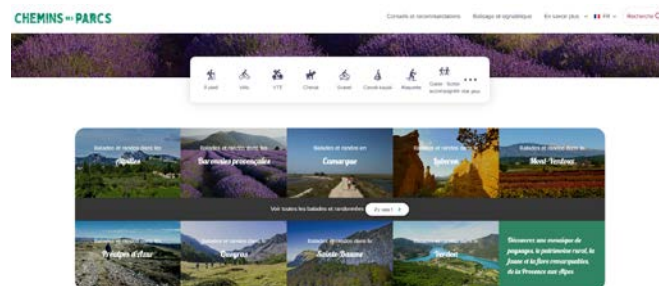
NOTE D'ENJEU ET DE POSITIONNEMENT DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE LA RÉGION PACA SUR LES PROJETS AGRIVOLTAÏQUES



Les Parcs naturels régionaux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont rédigé collectivement une note d'enjeu afin de se positionner sur le développement de l'agrivoltaïsme dans les territoires de Parc. Elle met en exergue la complexité des sujets à prendre en compte et souligne la nécessité d'une approche concertée pour aborder les différentes dimensions des projets agrivoltaïques, notamment leurs impacts environnementaux, économiques et sociaux. Dans un contexte d'accélération nationale et régionale du développement des énergies renouvelables, les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont amenés à accompagner le déploiement des ENR sur leurs territoires. À travers les orientations traduites dans leurs Chartes respectives, les PNR veillent à la planification et à l'organisation de cette production énergétique dans le respect des paysages, des milieux naturels, des patrimoines et des activités économiques locales. Le développement récent de l'agrivoltaïsme, favorisé par les évolutions réglementaires et l'augmentation des sollicitations des porteurs de projets, soulève de nouveaux enjeux. Dans ce contexte, les PNR souhaitent préciser un cadre commun de réflexion et de vigilance afin d'accompagner un développement maîtrisé des

projets photovoltaïques et agrivoltaïques, conciliant transition énergétique et préservation des spécificités territoriales. Cette note d'enjeu a pour objectif la mise en place d'un groupe de travail relatif aux installations agrivoltaïques dans les Parcs naturels régionaux de la Région PACA.

CHEMINS DES PARCS



[Cheminsdesparcs.fr](https://cheminsdesparcs.fr) est le site internet qui accompagne toutes les personnes désireuses de découvrir les balades et randonnées du Parc de la Sainte-Baume.

Déployé à l'échelle des 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Chemins des Parcs* permet aux familles et sportifs d'arpenter plus de 8 500 km de sentiers à pied, à vélo ou à cheval sur toute la Région.

En Sainte-Baume, 5 nouvelles randonnées ont été renseignées cette année sur le site internet ; ce sont désormais 45 balades qui sont proposées aux habitants et visiteurs du territoire et d'ailleurs.

En parallèle, le réseau des Parcs poursuit la dynamique engagée pour la promotion de *Chemins des Parcs* sur les réseaux sociaux. Une campagne photo a été réalisée sur trois sites du Parc. L'accent a été mis sur la valorisation des activités, services touristiques et productions agricoles situés à proximité des itinéraires de randonnée.

LES CHEMINS NOUS PARLENT... UNE SÉRIE DE PODCASTS



Après 2287 km de routes, de sentiers, de rencontres et de paysages sublimes, de nombreuses heures d'enregistrement et plusieurs mois de montage, la deuxième saison des podcasts « Les chemins nous parlent » est dévoilée.

Réalisés par Chloé Sanchez – Corps Sonore, ces podcasts immersifs nous font découvrir des sons, des voix, des histoires captés en Camargue, dans les Alpilles, le Mont-Ventoux, le Luberon, les Baronnies provençales, la Sainte-Baume, le Verdon, les Préalpes d'Azur et le Queyras. D'une durée de 5 minutes environ, ils sont en écoute sur des bornes nomades et sur les plateformes d'écoute.

Au menu de cette nouvelle saison : le chant des orthoptères, le voyage de la laine, les abeilles sauvages en musique, la parade nuptiale du Tétralyre, les sons des hommes préhistoriques, une polyphonie provençale, le paysage au crépuscule, le lever du jour avec les oiseaux et la tentative d'épuisement d'une place de village provençal. On vous invite à plonger dans l'univers de celles et ceux qui ont ouvert les portes de leurs territoires, partagé leurs savoirs, leurs voix, leurs passions avec la podcastrice qui nous offre dans cette nouvelle saison, 9 belles occasions d'immersion au cœur de nos Parcs naturels régionaux.

#EN TRANSITION : 2^e ÉDITION DU FORUM RÉGIONAL DU TOURISME RESPONSABLE ET DE L'ECOTOURISME

Pour cette nouvelle édition, l'événement dédié aux professionnels, co-organisé par le Comité Régional de Tourisme et le Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avait pour thème central « le renforcement du lien entre tourisme et habitants ».

Au programme : des conférences notamment sur les bienfaits du tourisme pour les territoires et les habitants, un rendu d'étude régionale sur l'acceptabilité du tourisme par les habitants, des témoignages et des échanges, un « workshop » sur les écosolutions, ... Une belle journée pour s'inspirer, partager et agir pour un tourisme responsable en Région Sud ! <https://en-transition.travel/>



RENCONTRES TERRITORIALES « CAP SUR 2026 ! »

Plus de 300 personnes ont participé aux Rencontres territoriales « Cap sur 2026 : la transition écologique, une opportunité pour votre projet de mandat » des 24 juin à Mison, 26 juin à Saint-Maximin et le 1er juillet à Châteauneuf de Gadagne pour partager des initiatives et illustrer comment la transition écologique peut s'intégrer au cœur des projets de mandat.

Ces rencontres avaient pour objectif de conseiller et d'outiller les prochains élus souhaitant intégrer des actions de préservation de la biodiversité et de transition écologique dans leur projet de mandat. Ces rencontres territoriales ont également été l'occasion de découvrir le palmarès 2025 des labels « Territoires durables, une cop d'avance », « Territoires engagés pour la Nature » et PARC+.

Deux communes du territoire du Parc ont ainsi été



récompensées pour leur engagement et leurs actions : la ville de Brignoles a obtenu le label « Territoire durable, une Cop d'avance » tandis que la commune de La Celle a été reconnue comme « Territoires engagés pour la nature ».

Le Parc, à côté d'autres acteurs tels l'ANCT, les CAUE et les Agences d'urbanisme, était partenaire technique de l'ARBE pour l'organisation de ces rencontres et a participé à ce titre aux ateliers, à travers des témoignages et des retours d'expériences, valorisant ainsi les actions réalisées autour des divers axes tels :

- * AXE 1 : Proposer un cadre de vie adapté au changement climatique
- * AXE 2 : Mettre en valeur les atouts de mon patrimoine naturel

- * AXE 3 : Protéger ma population
- * AXE 4 : Adopter une gestion économe de la commune
- * AXE 5 : Être une collectivité qui montre l'exemple
- * AXE 6 : Mobiliser les acteurs du territoire pour participer à la dynamique

Aujourd'hui, des fiches synthèse sur chacun des sujets abordés lors des ateliers ont été réalisées afin de rassembler des éléments utiles à la mise en œuvre d'actions. On y retrouve :

- * le contexte et la réglementation
- * une petite synthèse du ou des retours d'expérience présentés sur le sujet
- * l'accompagnement possible

* les ressources disponibles

Elles sont téléchargeables sur le site internet de l'ARBE :

www.arbe-regionsud.org/54767-je-passe-a-laction.html

ÉLABORATION D'UN FLYER SUR L'ÉCLAIRAGE PRIVÉ

Les Parcs naturels régionaux portent depuis de nombreuses années une politique incitative en matière de réduction de la pollution lumineuse à la fois dans le cadre de leur mission de préservation de la biodiversité et d'accompagnement des territoires. Suite à l'élaboration du guide de recommandations liées à l'éclairage public, le réseau Interparcs énergie a souhaité réaliser d'autres outils de communication en ciblant les opérateurs privés : les entreprises, les commerçants et les acteurs de l'hôtellerie de plein air.

Les objectifs de l'élaboration de ces 3 flyers étaient :

* d'informer 3 types d'acteurs sur les obligations

réglementaires liées à l'éclairage au sein de leurs établissements

* d'apporter des recommandations concrètes afin de faire évoluer les pratiques et ainsi améliorer la qualité de l'environnement nocturne

Ces supports de sensibilisation sont structurés en :

* 1 page de garde

* 1 paragraphe d'accroche

* des recommandations ciblées en fonction de l'activité et le rappel de la réglementation

* des définitions générales sur la pollution lumineuse et les choix de couleurs d'éclairage

* une liste des bénéfices apportés en modifiant ses pratiques





Philippe SCHELLÉNERGIA
BENOÎTEUX - Coligny Co

Roger ANOT
BENOÎTEUX - Coligny Co

Suzanne ARNAUD
Communauté d'agglomération

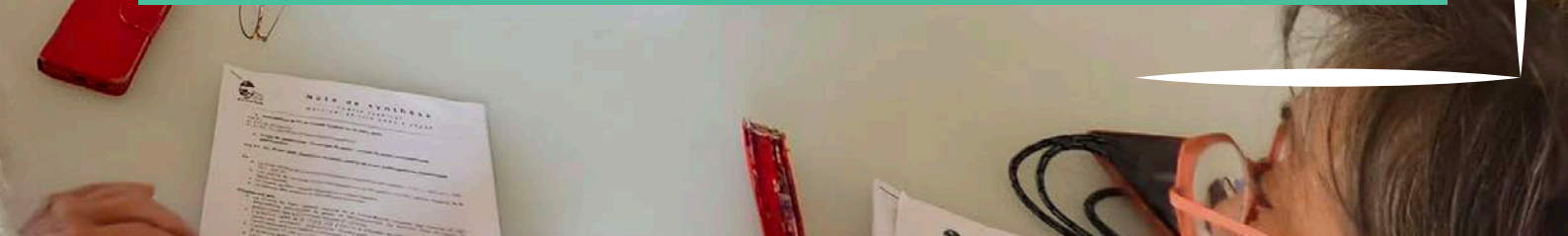
Henri NÉGE
Coligny Co

Michel LUCAS
BENOÎTEUX - Coligny Co

Philippe LEBLANC
BENOÎTEUX - Coligny Co



VIE INSTITUTIONNELLE



LEADER

en Provence Verte Verdon Sainte-Baume

MESURE 34: *Informers, sensibiliser et éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités et au respect du territoire*

CONTACTS RÉFÉRENTS

Antoine BARLATIER, Canelle CARLES, Marie-Laure PERRAULT-LECONTE

PARTENAIRES TECHNIQUES

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (Autorité de gestion), Agence de Services et de Paiement

PARTENAIRES FINANCIERS

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

PUBLICS CIBLES

Porteurs de projets privés et publics du territoire LEADER Provence Verte Verdon Sainte-Baume

LA PROGRAMMATION 2023/2027 FAIT LE PLEIN DE PROJETS

LEADER, pour Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est un programme européen permettant d'accompagner des projets innovants sur le territoire Provence Verte Verdon Sainte-Baume.

L'enjeu de la stratégie locale de développement en Provence Verte Verdon Sainte-Baume est de soutenir et d'accompagner un changement de modèle autour d'une démarche de sobriété territoriale pour une meilleure résilience du territoire : « La résilience, cap d'un territoire en transition où se conjuguent sobriété, proximité et qualité de vie ».

Trois grands défis thématiques ont été identifiés pour orienter le programme LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume en réponse aux principaux enjeux du territoire, détaillé sous forme d'objectifs stratégiques et de 3 fiches-actions.

11 projets ont été conventionnés fin 2025, dont voici la répartition par fiche-action :

- * 1 projet pour la fiche-action 1 « Renforcer la sobriété territoriale, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique »
- * 5 projets pour la fiche-action 2 « Développer une économie territorialisée, support d'activités innovantes, écologiques et

ENVELOPPE FEADER
1 479 832 €



solidaires »

- * 5 projets pour la fiche-action 3 « Améliorer la qualité de vie et renforcer le lien social par une offre de services adaptés et la valorisation des patrimoines »

À fin 2025 : 24% de l'enveloppe projet a déjà été programmée, pour un montant de FEADER de 265 824 €.

CHIFFRES CLÉS

€ **1 479 832 €**
d'enveloppe versés par le FEADER

57 communes sur le territoire Provence Verte Verdon Sainte-Baume
pour **157 000** habitants

11 projets conventionnés (AAP1)

23 fiches projets reçues (AAP2)

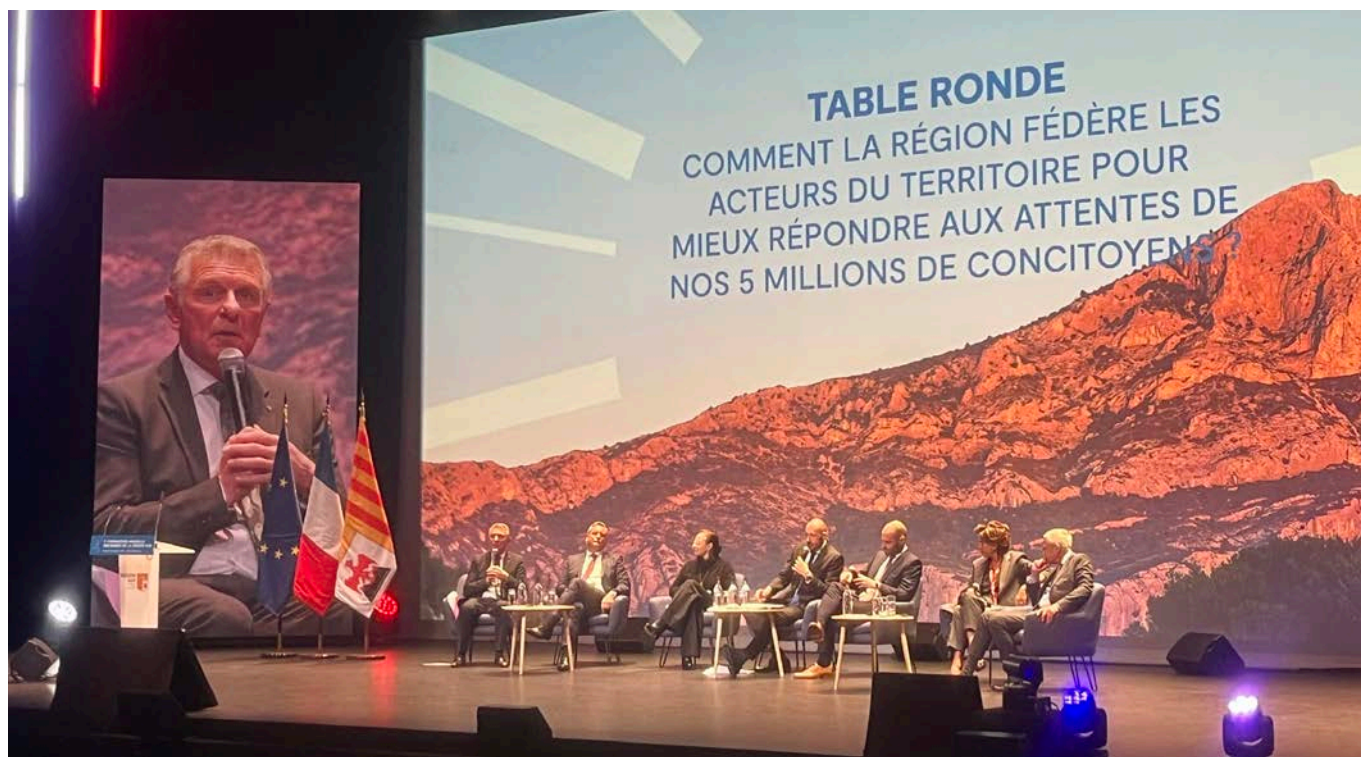


7^e convention des Maires

de la Région Sud

La 7ème Convention des Maires de la Région Sud, organisée le 27 novembre à Aix-en-Provence, a réuni 400 maires pour 650 communes représentées. Ce rendez-vous, devenu incontournable depuis 2018, incarne la volonté partagée de renforcer le lien entre la Région et les 946 communes qui la composent, au service des 5 millions d'habitants. Aujourd'hui, la Région Sud fait le choix du concret et de la proximité, pour répondre aux attentes des maires, et accompagner les projets des communes.

Parmi les annonces marquantes, la signature des premiers Contrats Opérationnels de Mobilité en France, fruit d'une co-construction avec près de 70 collectivités depuis 2023, a été saluée. La Région a également souligné son soutien à près de 3 000 projets pour plus de 1,5 milliard d'euros engagés, dont 230 millions directement en faveur des communes. Sur tous nos territoires, des réalisations concrètes voient le jour dont certaines raisonnent avec les thématiques sociales et environnementales portées par le Parc : La création de maisons de santé, l'aménagement de pistes cyclables, la rénovation d'écoles, le soutien aux commerces de proximité, la modernisation de ports, le développement de pôles d'innovation, la restauration du patrimoine, ...



Ratification des accords pour la transition écologique

en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le 7 mai 2025, le Parc a ratifié les accords pour la transition écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, marquant ainsi son engagement sur les enjeux d'atténuation du réchauffement climatique.

Dans le cadre de la ratification des accords régionaux de planification écologique, le Parc affirme son engagement à accompagner la transition écologique et énergétique du territoire, en cohérence avec les politiques régionales et en participant aux démarches déjà engagées sur son territoire (PCAET du SM Provence Verte Verdon, PAT portés par les EPCI membres, CRTE, Marque "Valeurs Parc", Nos territoires d'abord sur le volet renaturation, PSE, PAEC, etc.). Son action vise à promouvoir la sobriété énergétique, la réduction des consommations et la valorisation des ressources locales. Il soutient les initiatives d'énergies renouvelables, d'autoconsommation collective et de mobilités douces, tout en veillant à la qualité paysagère et à la préservation des milieux. Le Parc accompagne également les communes et les acteurs économiques dans l'adaptation au changement climatique, la gestion durable de l'eau, la réduction et la valorisation des déchets, et la limitation des pollutions. À travers ses démarches éducatives et participatives, il mobilise habitants, élus et acteurs économiques pour construire un territoire plus sobre, plus résilient et solidaire. Enfin, la préservation de la biodiversité et des paysages reste au cœur de son action : protection renforcée des espaces naturels, restauration des milieux dégradés et valorisation du patrimoine forestier et agricole. En s'engageant aux côtés de la Région Sud, le Parc confirme sa volonté d'être un acteur exemplaire et fédérateur de la planification écologique, au service d'un développement harmonieux entre l'homme et la nature. À travers les actions qu'il poursuit, le Parc souhaite apporter des réponses aux enjeux soulevés dans le cadre de la planification écologique régionale dont voici quelques exemples :

✳ **Atténuation** : Une étude sur le foncier dérisqué a permis d'identifier et qualifier les sites publics et privés pour l'implantation de surfaces photovoltaïques en des lieux à contraintes maîtrisées • PERLS Sainte-Baume est un projet citoyen visant à produire une électricité locale décarbonée et à développer l'autoconsommation collective.

✳ **Adaptation** : Un cahier territorial "Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume face au changement climatique" vise également à préciser les enjeux et effets locaux du changement climatique d'ici 2050 • Le Manuel paysager et environnemental de la gestion forestière a pour but de donner aux propriétaires et gestionnaires forestiers des clés opérationnelles pour une meilleure gestion qualitative des espaces boisés • Un accompagnement des communes pendant 3 ans dans la réalisation d'études pré-opérationnelles pour désimperméabiliser et renaturer leurs espaces publics. Un plan de gestion stratégique des zones humides pour identifier les enjeux, hiérarchiser les besoins de gestion et proposer des notices pratiques à destination des gestionnaires de ces sites.

✳ **Ressource en eau** : Un guide sur les économies en eau à l'attention des particuliers et sociaux-professionnels a été réalisé dans le cadre des travaux du Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur • Un programme éducatif développé autour des enjeux du territoire liés à l'eau.

* **Déchets** : La poursuite d'actions portant sur la sensibilisation du grand public aux déchets et la participation citoyenne aux opérations annuelles de nettoyage (World Clean Up Day et Nettoyons le Sud) afin d'alimenter la plateforme observatoire de la thématique Zéro Déchet • Un « Parcours éco-solutions » en ligne pour “booster la transition écologique” auprès des professionnels du tourisme et des bénéficiaires de la marque “Valeurs Parc”

* **Pollution** : L'expérimentation d'un nouveau dispositif de PSE (Paiements pour Services Environnementaux) qui permet depuis 2021 de rémunérer les agriculteurs pour leur contribution à la préservation de la qualité des ressources en eau et de la biodiversité • Une étude de définition des zones de sauvegarde à préserver et des actions à mener pour permettre une bonne alimentation en quantité et en qualité des masses d'eau karstiques • Des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour accompagner les pratiques des éleveurs à travers la poursuite des mesures de maintien de l'ouverture des milieux et de soutien au pastoralisme mais aussi la mise en place de nouvelles mesures de préservation d'espèces protégées (Cistude d'Europe à Mazaugues). Un plan de lutte contre les déchets plastiques et leurs risques de pollution des eaux souterraines se focalisant sur le transfert des polluants liés à la dégradation des déchets plastiques en surface vers les eaux souterraines et visant à recueillir des informations et données concernant les types de déchets rencontrés, leurs facteurs et vitesses de dégradation ainsi que les modalités de transfert des micropollutions vers les sols et le karst.

* **Biodiversité** : Des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) : L'Armérie de Belgentier *Armeria belgenciensis*, une espèce végétale endémique du Parc de la Sainte-Baume, fait l'objet d'une protection historique par APPB depuis 2009 et la création d'un arrêté de protection de biotope pour les deux couples d'Aigles de Bonelli, en cours sur les aires de reproduction situées sur la zone de protection spéciale « Sainte-Baume occidentale » (ZPS) • Des contrats forestiers en zone Natura 2000 par la mise en place de contrats bois sénescents en propriété privée, l'animation chez des propriétaires privés volontaires et la restauration de milieux humides • L'extension de la réserve biologique de la Sainte-Baume qui passe d'une surface de 138,32 ha à 488,3 ha pour assurer la protection de la nature sur ce site. Une partie est passée en réserve intégrale, c'est-à-dire un périmètre où plus aucune coupe d'arbre n'est autorisée à l'exception de celles nécessaires à la sécurisation des chemins ouverts au public, etc. ; une autre partie en réserve dirigée, dans laquelle des opérations sylvicoles à des fins scientifiques pour la régénération du hêtre peuvent être menées. Le projet de Classement de site « Montagne sainte Baume » (30 000 ha le plus grand de France) au titre de la loi dite de 1930 “sites et paysages” dans le but de “Préserver et valoriser les paysages identitaires” sur le long terme, à l'échelle de 16 communes du territoire



planification-ecologique.maregionsud.fr

Lancement de la démarche d'évaluation à mi-chartre

Inter-commissions

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume a plus de 7 ans d'existence et est donc entré dans une démarche d'évaluation à mi-Charte 2018-2024. Dès 2025, un prestataire a été retenu pour appuyer le syndicat mixte du Parc dans la conduite et la réalisation de cette évaluation.

Celle-ci s'articulera autour de 2 grands volets :

Volet 1 • Analyse, synthèse et perspectives à partir des actions conduites par le Parc sur la période 2018-2024

* Phase 1 : récolte des données auprès de l'équipe Parc, partenaires et signataires

* Phase 2 : analyse et évaluation des actions conduites 2018-2024

* Phase 3 : rédaction du rapport et présentation

Volet 2 • Proposition d'adaptations du dispositif d'évaluation prévu dans la Charte

* Phase 4 : Aider à la constitution de l'observatoire du territoire

* Phase 5 : Perspectives d'évolution du référentiel d'évaluation défini dans la Charte

Afin d'amorcer la phase 1, le Parc a invité l'ensemble des partenaires et acteurs du projet de territoire (techniciens et élus) à une réunion « Inter-Commissions » le vendredi 3 octobre.

Les objectifs de cette Inter-Commissions étaient de présenter :

* la démarche d'évaluation à mi-Charte

* le déroulé de la mission confiée au prestataire et pilotée par le Parc

* les modalités d'implication des commissions thématiques du Parc à cette démarche

* le rôle que chacun pourra tenir pour apporter son point de vue et transmettre des informations nécessaires à la réalisation du bilan des actions conduites sur le territoire de 2018 à 2024

* les supports de recueil de ces données (questionnaires) qui seront utilisés

Cette Inter-Commissions a rassemblé plus de 80 participants. Les travaux et échanges ont été riches et ont permis de recueillir de précieuses données pour la phase d'analyse.

La démarche d'évaluation se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2026. Un bilan sera élaboré et des pistes de réflexions seront proposées pour préparer le renouvellement de la labellisation prévue en 2032.



Le Conseil scientifique

& prospectif du Parc

MESURE 35 : Mobiliser les acteurs et les habitants

CONTACTS RÉFÉRENTS : Thierry DARMUZEY & Aude MOTTIAUX

PARTENAIRES TECHNIQUES : GREC-SUD, Air PACA

PARTENAIRES FINANCIERS : DREAL PACA, Métropole Aix Marseille Provence

PUBLICS CIBLES : élus et acteurs territoriaux



Le Conseil scientifique et prospectif est un organe consultatif du Parc. Il éclaire les décisions du comité syndical sur base des connaissances scientifiques actuelles. Il peut proposer des pistes d'investigation ou de partenariats scientifiques pour mener les actions du Parc.

En 2025, le Conseil scientifique s'est réuni le 3 juillet à Saint-Maximin. Outre les points d'actualité et d'organisation interne, l'ordre du jour était constitué autour de la présentation d'une espèce végétale à enjeu du Parc : la Saxifrage à feuilles en languette qui pousse sur la falaise de la Sainte-Baume, la présentation des résultats et perspectives du programme SaintObs* mené par l'IMBE. Suite à cette réunion, un sujet de travail avec les étudiants de l'IUAR sous le regard critique des membres du Conseil scientifique dresse un état de l'art et les pistes de réflexions pour établir une doctrine du Parc vis-à-vis de cette piste de développement économique et énergétique.



**dispositif de suivi des conditions micro-climatiques de la Sainte-Baume qui lui confère son rôle de refuge climatique pour certaines espèces animales ou végétales et la réflexion sur le développement potentiel de l'agrivoltaïsme sur le territoire du Parc*

Le Conseil citoyen du Parc

Ensems fem viure lo Pargue



MESURE 35 : Mobiliser les acteurs et les habitants

CONTACT RÉFÉRENT : Aude MOTTIAUX

PUBLICS CIBLES : habitants et acteurs territoriaux

Tantôt veilleur, tantôt lanceur d'alerte ou encore relais d'informations, le Conseil de Parc, devenu cette année Conseil citoyen du Parc en raison d'un changement de dénomination, continue de porter des projets concrets, comme certains de ceux présentés ci-après.

RENOUVELLEMENT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL CITOYEN DU PARC

Le 17 juin 2025, à l'issue du premier Conseil d'orientation du Conseil citoyen du Parc, Jean-Jacques Lebbos avait été reconduit à la présidence de cette instance participative, pour un mandat de deux années supplémentaires. Ce renouvellement faisait suite à l'Assemblée plénière tenue le 6 juin à Rougiers.



Le 15 octobre à l'occasion de son Conseil d'orientation, Sylvie Guignonnet a pris la suite de Jean-Jacques Lebbos, disparu brutalement dans le courant de l'été. Une prise de fonction au sein de notre instance de participation citoyenne qui intervient dans des conditions délicates mais qui marque la

continuité de l'engagement citoyen au sein du territoire.

VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL À TRAVERS L'ART ET... LA PARTICIPATION

Dès le mois de janvier, le Parc et le Conseil citoyen ont lancé la 6^e édition du Concours PHOTO qui proposait d'attarder, voire même d'aiguiser, son regard sur trois thèmes : Traces & sentiers, Terroirs agricoles & pastoralisme, Ponts & Frontières. Il s'est clôturé le 15 septembre. Les lauréats figurent dans le calendrier 2026 largement diffusé sur le territoire du Parc.



Au printemps 2025, le Conseil citoyen a organisé l'exposition photographique « Visages de la Sainte-Baume », réalisée par Denis Caviglia. Présentée pendant plus d'un mois à la

Croisée des Arts à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, cette exposition a mis en lumière les acteurs locaux et leurs savoir-faire, à travers des portraits et des témoignages. L'événement a été enrichi par des conférences grand public, animées notamment par Luc Poussel, Irène et Yves Chiavassa, ainsi

Le Conseil citoyen du Parc est une instance participative de conseils et de propositions agissant aux côtés des élus et des techniciens du Parc. Il rassemble des représentants des organismes socio-professionnels, des propriétaires fonciers et forestiers, du monde associatif, de la société civile, etc. Il a un rôle mobilisateur et fédérateur. Le Conseil de Parc se fait le relais auprès des citoyens et acteurs du territoire des projets portés par le Parc.

que par des ateliers pédagogiques destinés aux scolaires.

Depuis 7 ans, les membres du Conseil citoyen tentent également d'assurer une présence à l'occasion des Forums des associations des communes du territoire du Parc. Souvent, un stand est tenu pour faire connaître leurs actions et celles du Parc. Le Conseil citoyen est également mobilisé aux côtés du Parc sur des projets en cours et opérations de ramassage des déchets tels le Word Clean Up Day et Nettoyons le Sud pour contribuer à la préservation de notre environnement.

MOBILISATION AUTOUR DE LA RESSOURCE EN EAU

Conscient des enjeux liés à la gestion de l'eau sur son territoire, le Conseil citoyen a organisé le 12 mai 2025 à Nans-les-Pins un événement intitulé « L'eau en Sainte-Baume, et si on en parlait ? ». Cette journée a réuni près de 80 participants, professionnels, élus et citoyens, autour de conférences et d'une table ronde dédiées à la préservation de la ressource en eau. L'objectif était d'échanger sur les défis actuels et les solutions à mettre en œuvre pour garantir une gestion durable de l'eau, enjeu majeur pour les habitants et les acteurs du territoire.

Le cycle Géol-EAU-gie, composé de cinq rendez-vous, a également permis aux participants de découvrir l'histoire et les spécificités géologiques du « château d'eau » de la Sainte-Baume, l'un des plus importants de Basse-Provence. Ce parcours « pédagogique » a combiné sorties de terrain et conférences pour explorer les richesses géologiques et hydrologiques du massif.

* 30 avril 2025 – Sortie terrain à Mazaugues : « L'or rouge de la Sainte-Baume et l'histoire des roches ». Cette première sortie a mis en lumière le bassin sédimentaire de la bauxite, minéral emblématique du territoire, exploité intensivement entre les années 1960 et 1980. Les participants ont découvert les processus de formation de cette roche et son rôle dans l'histoire géologique locale.

* 12 mai 2025 – Conférence à Plan d'Aups-Sainte-Baume : « La Géologie en Provence calcaire ». Cette conférence a retracé les grands épisodes géologiques ayant façonné la Provence calcaire sur plus de 250 millions d'années, offrant ainsi une compréhension approfondie des paysages actuels de la Sainte-Baume.

* 27 mai 2025 – Sortie terrain à Mazaugues : « Le modelé karstique, qu'és aquò ? ». Les participants ont exploré le plateau de Mazaugues, exemple emblématique de relief karstique, et découvert les formes caractéristiques de ce paysage façonné par l'érosion des roches calcaires.

* 3 octobre 2025 – Sortie terrain à Signes : « L'étonnant karst de Siou Blanc ». Cette sortie a permis d'observer les paysages karstiques spectaculaires du massif de Siou Blanc, marqué par des dolines, des avens et des lapiaz, témoins des processus d'érosion et de légendes locales.

* 13 octobre 2025 – Conférence à Plan d'Aups-Sainte-Baume : « Le cycle de l'eau jusqu'aux profondeurs de la Terre ». Cette dernière conférence a abordé les mécanismes de karstification et leur impact sur les réserves d'eau souterraines, soulignant l'importance de ces connaissances pour les enjeux futurs de gestion de la ressource en eau sur le territoire.

POURSUITE DES ENQUÊTES NATURALISTES ET SENSIBILISATION À LA BIODIVERSITÉ



La commission Éducation à l'environnement du Conseil citoyen a poursuivi ses enquêtes naturalistes sur le site de l'Observatoire des saisons, riche en espèces rares et protégées. Dans le cadre de sa mission de sensibilisation, elle a invité le public à participer à des rencontres hivernale, printanière, estivale et automnale dédiées à l'observation de la faune et de la flore du site du Vallon de l'Épine à Mazaugues, afin de renforcer le lien entre les habitants et leur patrimoine naturel.

Par ailleurs, la commission Eau a engagé un travail de recensement des zones humides forestières, milieux discrets mais essentiels à la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques. Ces espaces, souvent méconnus, jouent un rôle clé dans la régulation hydrique et la protection des espèces. Les citoyens, mobilisés autour de cette initiative, ont contribué à des diagnostics de terrain fondés sur l'observation de la flore et des sols, afin de mieux comprendre

et valoriser ces écosystèmes fragiles.

ÉNERGIE CITOYENNE, PERLS SAINTE-BAUME POUR UN AVENIR SOLAIRE

Et si l'énergie solaire qui baigne le massif de la Sainte-Baume devenait une ressource partagée au service de la transition écologique ? C'est l'ambition d'un projet citoyen inédit né sur le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume : « PERLS Sainte-Baume »

Portée par des habitants, cette initiative est soutenue par le Conseil citoyen du Parc. Elle réunit habitants, associations et collectivités en une seule structure sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) baptisée PERLS pour Production d'Énergie Renouvelable Locale et Solidaire ! Un premier projet concret est à l'étude sur une école communale du Beausset.



HOMMAGE À JEAN-JACQUES LEBBOS

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès brutal de Jean-Jacques survenu en août lors d'un accident dans les Hautes-Alpes. Jean-Jacques était bien plus qu'un président engagé au sein du Conseil citoyen du Parc, il était dévoué, bienveillant et faisait preuve d'un attachement indéfectible à notre territoire. Son amour pour la nature, sa connaissance du massif de la Sainte-Baume et son engagement associatif faisaient de lui un homme reconnu, dont la parole était écoutée et la présence appréciée. Il a grandement contribué à faire émerger des projets et à favoriser le dialogue entre la société civile, les élus, les techniciens et les partenaires du Parc.

Il portait haut les valeurs de solidarité, de responsabilité et de transmission, en particulier auprès des plus jeunes. Son énergie et sa gentillesse étaient remarquables.

Son départ laisse un grand vide. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme passionné, profondément humain, et d'un compagnon de route engagé dans la construction d'un territoire vivant, respectueux de ses habitants et de son environnement.



Communication

& sensibilisation

CONTACTS RÉFÉRENTS : Anaïs DESMARÉCAUX & Aude MOTTIAUX

PUBLICS CIBLES : élus partenaires et grand public

Le Pôle communication du Parc a poursuivi en 2025 son engagement pour rendre accessibles et compréhensibles les actions et les missions du Parc auprès de tous les publics. L'enjeu reste de mettre en lumière le travail des chargés de mission thématiques et de leurs partenaires, en adaptant les supports à la diversité des attentes : documents techniques, outils pédagogiques, ou encore communication instantanée pour un suivi "presque" en temps réel des projets.

UNE PRODUCTION ÉDITORIALE ENRICHIE ET DIVERSIFIÉE

L'année 2025 a vu s'amplifier la création d'outils de valorisation, avec une externalisation ciblée pour des projets spécifiques, tout en maintenant une production interne importante : outils pédagogiques, rapports techniques, bilans, mais aussi supports innovants pour toucher de nouveaux publics. Le Parc a notamment contribué à la réalisation de contenus multimédias, en lien avec les attentes croissantes pour des formats variés et accessibles.

DANS L'ŒIL DE LA PRESSE

Le Parc a renforcé ses liens avec les médias, répondant à de nombreuses sollicitations pour des reportages audiovisuels. La presse quotidienne régionale, toujours attentive aux actions du Parc, en assure un relais régulier : Var Matin, La Provence et La Marseillaise notamment suivent et relaient pas à pas les initiatives et les actualités du territoire. En 2025, plusieurs productions ont mis en avant les actions ou les acteurs du territoire du Parc, comme :

Var Infos qui a porté son regard sur "L'arbousier, l'or rouge de la Méditerranée" à l'été 2025, mettant en avant le travail réalisé autour de cette ressource locale aux nombreuses potentialités (alimentaires, cosmétiques ou encore artisanales).



L'émission "Passions Provence" de BFM Marseille Provence qui s'est arrêtée à la grotte de Marie-Madeleine pour évoquer la question du tourisme spirituel.



Une série de 4 reportages réalisés par France TV dans le cadre de l'émission "Vu d'ici" : Massif de la Sainte-Baume : une montagne sacrée, la nature au sommet de la Provence, une forêt protégée depuis plusieurs siècles et visite des grottes et des cavités.



Un court film intitulé "Sur les traces de l'eau à Marseille" réalisé par la FFCAM pour présenter l'Huveaune et son lien avec les activités du CAF, tout en sensibilisant le public à sa préservation. Nous y retrouvons Aurore Fauchas, notre chargée de mission Ressources en eau.



Sur les Traces de l'Eau à Marseille

La saison 2025 de "La Plus Belle Ferme de France" en partenariat avec Cofarming, venu à la rencontre de Pauline et Clément du Domaine Gueissard, vignoble situé au Beausset. Ils font partie des exploitations agricoles bénéficiaires du dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) pour leur concours à la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.



Un documentaire sur les traces de Sainte Marie-Madeleine réalisé par la chaîne américaine ABC News à l'occasion des grandes fêtes de Marie-Madeleine se déroulant à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. La journaliste Diane Sawyer s'est intéressée aux traditions provençales et au travail de l'association *Santo Madaleno*, qui organise chaque année ces fêtes uniques.

L'émission "La Meilleure Boulangerie de France" de M6 qui a mis en avant deux des meilleurs artisans boulangers varois, Chloé située à Mazaugues (Le Four à Pattes), Christophe et Émilie à Signes (Le Four Signois).



Les revues "Pays Sainte-Baume" publiées par l'association Découverte Sainte-Baume, autour des questions de "Biodiversité extraordinaire" (n°53) et de la "Marque Valeurs Parc naturel régional de la Sainte-Baume" (n°54).



Parmi les autres publications scientifiques à noter, nous retrouvons la revue d'information trimestrielle en Sciences de la Terre, coéditée par la Société géologique de France, le BRGM et le Pôle Avenia, "Terre & Sciences" dont le n°3 était consacré au thème "Rendre visible les eaux souterraines". Nous y retrouvons un article co-écrit autour de la "Valorisation des connaissances sur les eaux souterraines dans trois Parcs naturels régionaux du sud de la France".

Le Magazine GEO est revenu sur "Les 10 plus beaux parcs naturels français injustement méconnus" parmi lesquels nous retrouvons en 2e position : la Sainte-Baume !

Le Parc a également accompagné les équipes de tournage dans le respect des réglementations et des préconisations environnementales, notamment pour limiter les dérangements des espèces protégées. Dacia et une banque suédoise ont en effet choisi comme décor le Parc pour réaliser leur campagne publicitaire, tout comme France TV pour le tournage de deux épisodes de la collection "Disparition

inquiétante", diffusée sur France 2.

Tous ces exemples présentés ci-dessus démontrent que le Parc, en collaboration avec ses membres et partenaires, facilite l'accueil des journalistes et des équipes de tournage, en leur fournissant les informations nécessaires pour respecter les règles en vigueur (propriété foncière, prise de vue aérienne, etc.). Ces collaborations permettent de valoriser les initiatives locales et de sensibiliser un large public à la préservation des patrimoines naturels et culturels.

UNE PRÉSENCE ACTIVE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Pour toucher un public toujours plus large et diversifié, le Parc est présent sur trois réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn et Instagram. Plusieurs campagnes y ont été initiées en 2025 pour mettre en avant des actions récurrentes ou pérennes, ainsi que les acteurs du territoire.

Parmi celles-ci, notons la campagne "Valeurs Parc", permettant de découvrir les portraits inspirants de professionnels engagés dans un tourisme et une agriculture responsables.

Et celle du Concours Photo "Reflex Sainte-Baume" et de "Terres de Légendes" qui ont fait vivre la résidence d'artiste de Julien Blatteau en Sainte-Baume !

Ces canaux permettent une communication directe, interactive et adaptée aux attentes des différents publics, renforçant ainsi la visibilité et l'attractivité du Parc.

Quant au site internet, son kiosque fait la part belle aux nombreuses publications et outils réalisés par le Parc.

Publications les plus lues

Vos publications ayant le plus de vues



Livret scolaire - La Sainte-Ba...



Carte Toponymique



Flyer #rdvduparc #terresdele...



Actes colloque Spéléologie & ...



Toponymie Eau Conseil De Parc

CHIFFRES CLÉS



80 K
visites sur le site



3642 abonnés
↳ **662** nouveaux abonnés en 1 an



2171 vues
sur la chaîne Youtube



13,5 K impressions



+ 27 abonnés



191 publications sur Calaméo



19 newsletters parues



+394 abonnés Instagram



1,1 k interactions sur les contenus



+538 abonnés Facebook

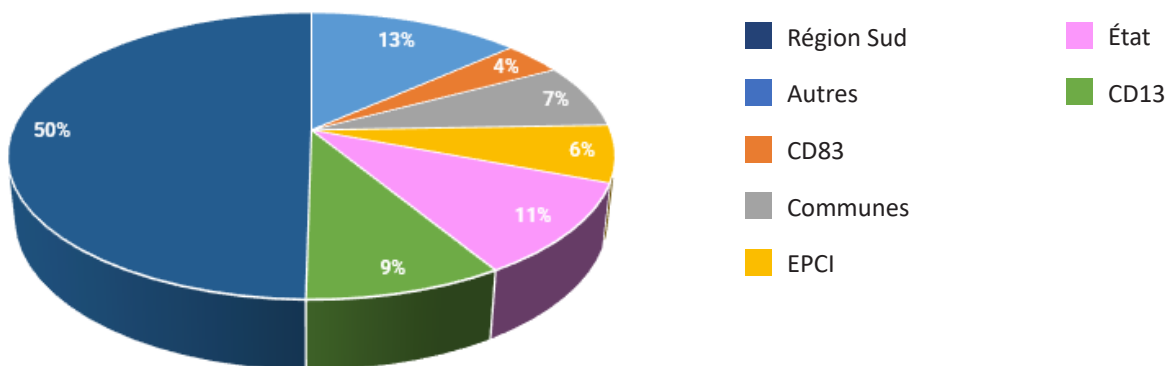


84 k interactions sur les contenus

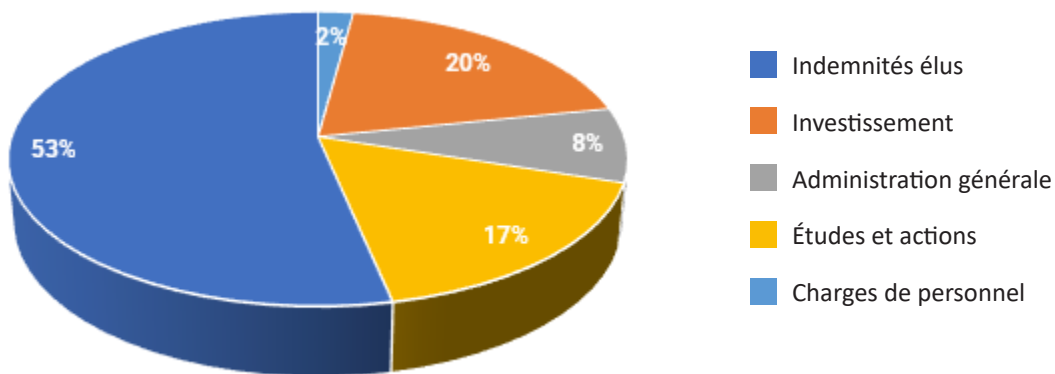
Données

financières et sociales

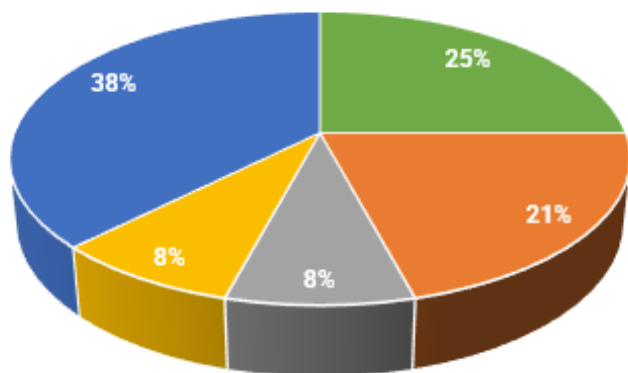
RECETTES RÉELLES 2024 - TOTAL 2,8 M€



DÉPENSES RÉELLES 2024 - TOTAL 2,4 M€

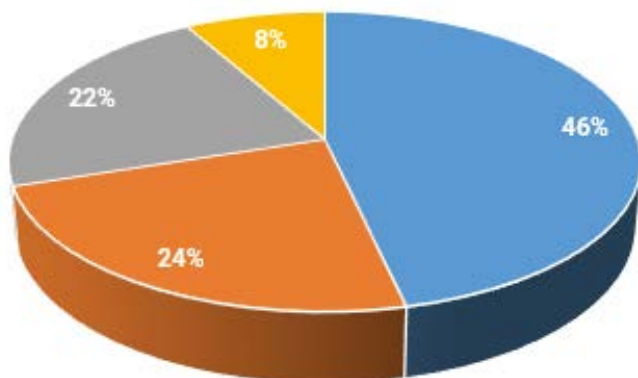


RÉPARTITION DU NOMBRE D'AGENTS PAR PÔLE - TOTAL 24 ETP



- Accueil, éducation et valorisation
- Administration générale et Communication
- Communication
- Réseau des Parcs de PACA
- Paysage, urbanisme et gestion de l'espace

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SECTEUR



- Accueil, éducation & valorisation
- Administration générale et communication
- Paysage, urbanisme & gestion de l'espace
- Réseau des Parcs • Tourisme



«MOUNTAGNO SACRADO, TERRO DE PROUVENÇO»

Nazareth • 2219 CD80 • Route de Nans
83640 Plan d'Aups Sainte-Baume
04.42.72.35.22
secretariat@pnr-sainte-baume.fr
www.pnr-sainte-baume.fr

